

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

La commune de Saint-Dolay s'inscrit en majeure partie dans le bassin versant de la Vilaine qui marque la limite communale nord. Les ruisseaux du Moulin Neuf, de Ste Anne et du Roho cisailent un plateau ondulé jusqu'aux marais de Vilaine au nord qui se situent aux points les plus bas du territoire communal entre 2 et 3 m NGF.

Le point haut se situe au lieu-dit du Moulin du Drézeul à 69 m d'altitude.

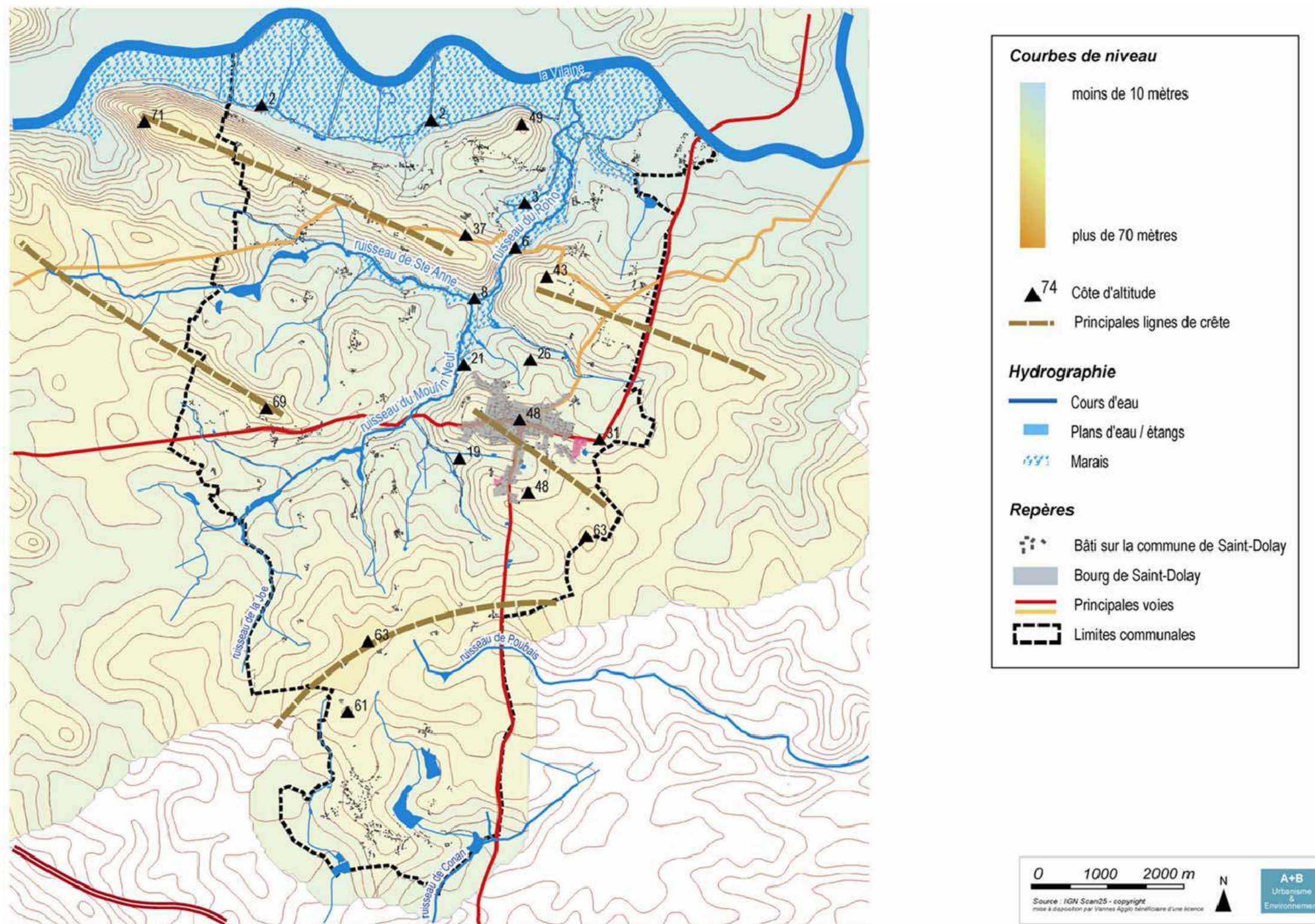
La partie sud de la commune s'inscrit dans le bassin versant de la Loire avec les ruisseaux de Poubais, le ruisseau de l'étang de Kernevy et de Conan qui s'écoulent vers les marais du Brivet et de Brière.

Le bourg est situé sur un promontoire (entre 40 et 45 m NGF).

Des lignes de crêtes de part et d'autre de ces vallées et vallons offrent plusieurs points de vue et panoramas sur la vallée de Vilaine.

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay

1.2.1. L'influence du relief sur la perception du territoire



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

La commune de Saint-Dolay s'intègre dans l'ensemble structural du cisaillement sud-armoricain, grand accident hercynien orienté ouest-nord-ouest/est-sud-est. La commune se situe sur le pli synclinal de Saint-Georges-sur-Loire qui intègre des formations schisto-gréseuses paléozoïques sous forme de bandes bien visibles.

Les formations géologiques sont orientées nord-ouest / sud-est. On rencontre du nord au sud :

- des vases argileuses dans les marais de Vilaine et des terrains argilo-tourbeux dans les marais du Roho et du Bézo,
- des siltstones et schistes ardoisiers,
- des formations de grès armoricain,
- des sables et galets du Pliocène,
- des micaschistes sur une grande partie du territoire, notamment au droit du bourg de St Dolay.

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.2. Un contexte géologique inclus dans le Massif Armoricain

Vase argileuse

Siltstones

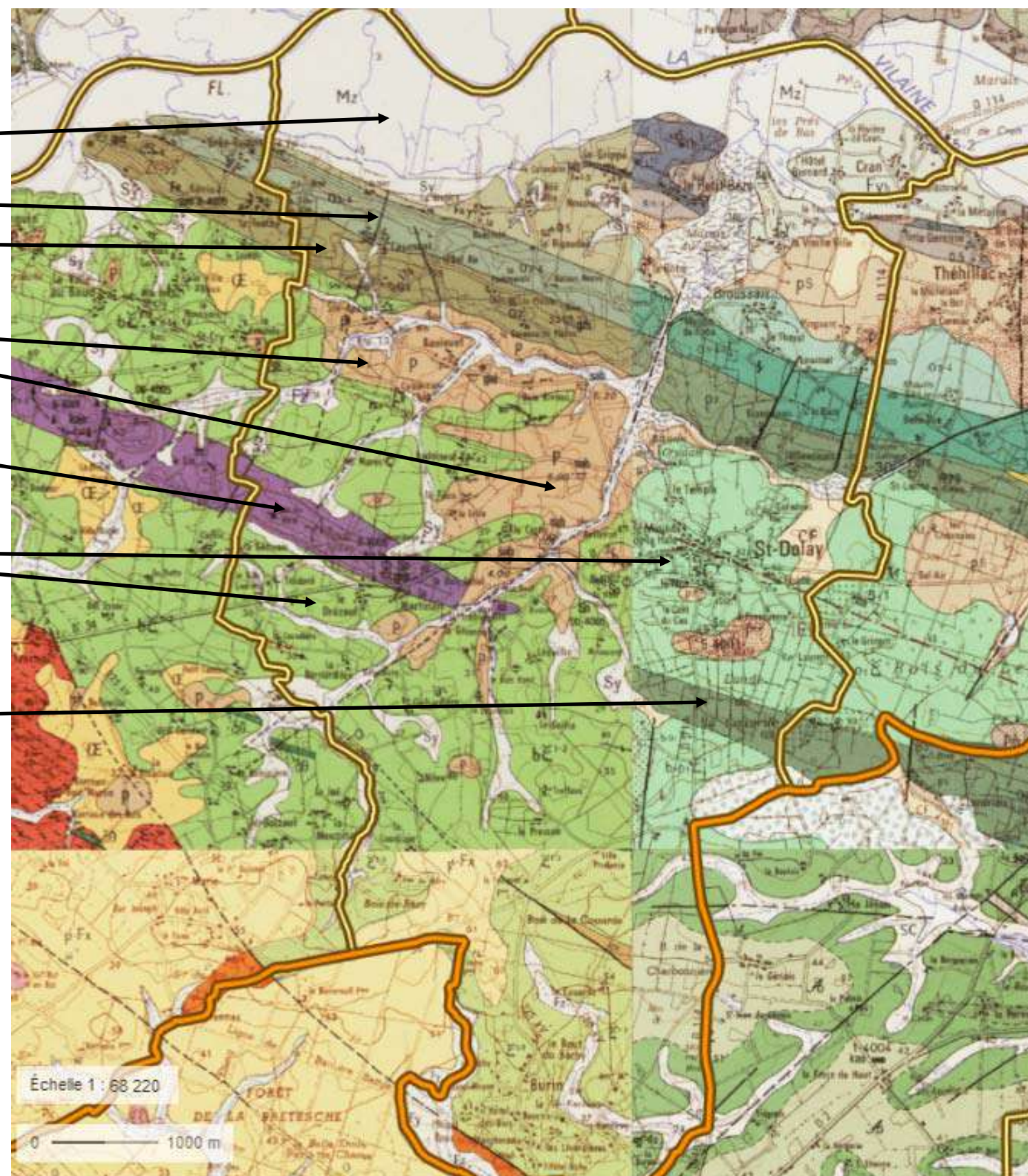
Grès armoricain

Sables et galets

Batholite de Questembert

Micaschistes

Grès et Siltstones



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels

Un réseau hydrographique inscrit majoritairement dans le bassin versant de la Vilaine

Le réseau hydrographique du territoire dolaysien s'inscrit dans deux bassins versants :

- celui de la Vilaine au nord dans laquelle s'inscrit la majeure partie du territoire communal (les deux tiers environ). Le bassin versant de la Vilaine s'étend sur plus de 10 500 km². Les ruisseaux du Moulin Neuf et du Moulin de Ste Anne confluent à l'aval de l'agglomération de St Dolay dans les marais du Roho pour donner le ruisseau de Roho jusqu'aux marais de Vilaine au nord du territoire.
- Celui de la Brière et du Brivet au Sud qui s'étend sur 800 km², il est inclus dans le vaste bassin versant de la Loire (superficie d'environ 118 000 km²). Sur la commune de Saint-Dolay, le ruisseau de Poubais s'écoule vers le Brivet et les ruisseaux de Conan (limite communale sud-est) et de la Chauvelière (limite communale sud-ouest) s'écoulent vers les marais de Brière.

Une actualisation de l'inventaire des cours d'eau a été réalisé par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine afin d'améliorer leur connaissance et de les préserver dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. Cet inventaire a été validé en comité de pilotage le 31 mars 2016. Il couvre l'ensemble de la commune de St Dolay (hors zones de marais qui nécessiteront un travail complémentaire ultérieur) et dont à la fois le bassin versant de la vilaine et celui de l'estuaire de la Loire.

Cet inventaire a permis de recenser 73,464 km de cours d'eau sur le territoire communal.

La base de données BD Topo Hydro recensait 61,109 km de cours d'eau à laquelle 799 m de cours d'eau ont été supprimés, 67 m ont été modifiés et 12,654 km ont été ajoutés. En outre, 364 m du linéaire ajouté est busé (soit 0,4 % du linéaire ajouté).

	Linéaire (m)	%
Linéaire ajouté	12 654	20.5
Linéaire supprimé	799	1.3
Linéaire existant modifié	67	0.1
Total par rapport au linéaire initial	11 855	
Linéaire initial	61 109	19.2
Linéaire après inventaire	73 464	

La carte de l'inventaire des cours d'eau actualisé est présentée en page suivante.

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)



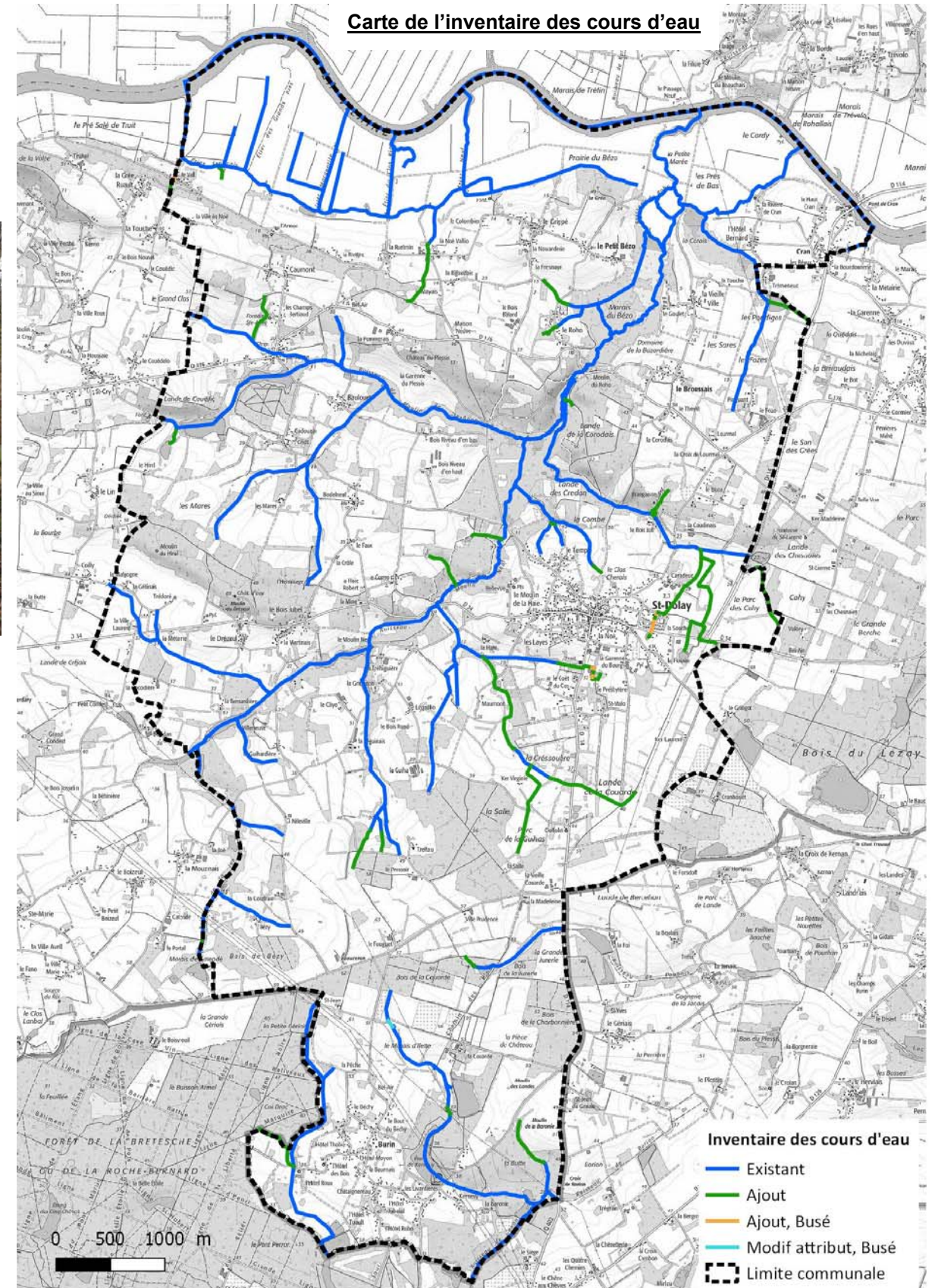
La Vilaine et ses marais



Ruisseau du Moulin Neuf



Ruisseau du Roho à hauteur du Moulin du Roho (aval et amont de la RD176)



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)

La commune de Saint-Dolay, incluse dans le SDAGE Loire Bretagne

La commune de Saint-Dolay est incluse dans le périmètre du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne** adopté par le Comité de Bassin le **4 juillet 1996**, en application de la loi sur l'eau de 1992.

Afin de prendre en compte la Directive Cadre sur l'Eau et la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, le SDAGE Loire-Bretagne a été réactualisé pour la période 2016-2021. Il est établi en application de l'article L.212-1 du Code de l'Environnement.

Le **SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021** a été approuvé le 4 novembre 2015. Il fixe des objectifs (61 % de nos cours d'eau doivent être en bon état écologique d'ici 2021), des orientations et des règles de travail qui vont s'imposer à toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau, y compris aux documents d'urbanisme. Il est complété par un programme de mesures qui identifie les actions à mettre en œuvre territoire par territoire.

Il définit quatorze orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne :

1. Repenser les aménagements de cours d'eau
2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique et bactériologique
4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
5. Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. Maîtriser les prélèvements d'eau
8. Préserver les zones humides
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

En adoptant la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) en octobre 2000, le parlement européen a placé la référence au milieu aquatique et de son « bon état » au centre de sa politique de gestion de l'eau. Le « bon état » défini par la Directive est global, consacrant ainsi le rôle central des milieux naturels. Sur cette base, la Directive demande aux Etats membres de tendre vers et d'atteindre le bon état dans le cadre d'un calendrier précis (2 reports possibles : 2021 ou 2027).

La notion de bon état correspond d'abord à des milieux aquatiques dont les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés. Dans un deuxième temps le bon état doit permettre la plus large panoplie d'usages possible et notamment l'eau potable, l'irrigation, les usages économiques, la pêche...

La Directive Cadre sur l'Eau a également introduit la notion de masses d'eau. Les masses d'eau correspondent à des unités ou portions d'unités hydrographiques ou hydrogéologiques constituées d'un même type de milieu : rivière, estuaire, nappe, plan d'eau,... C'est à l'échelle de ces masses d'eau que va s'appliquer l'objectif de « bon état ». En cela, les masses d'eau sont donc un outil d'évaluation. En terme de gestion, l'unité de référence est toujours le bassin versant.

Dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, des objectifs de qualité ont été fixés pour chaque masse d'eau définie par le SDAGE, en application de la DCE.

La commune de Saint-Dolay est concernée par quatre masses d'eau :

- la Vilaine depuis Besle jusqu'à l'amont de la retenue d'Arzal (masse d'eau fortement modifiée),
- le Roho et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vilaine,
- Le Brivet et ses affluents depuis la source jusqu'à Dréfféac,
- La Grande Doue et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Brivet.

Titre 1

Chapitre 1

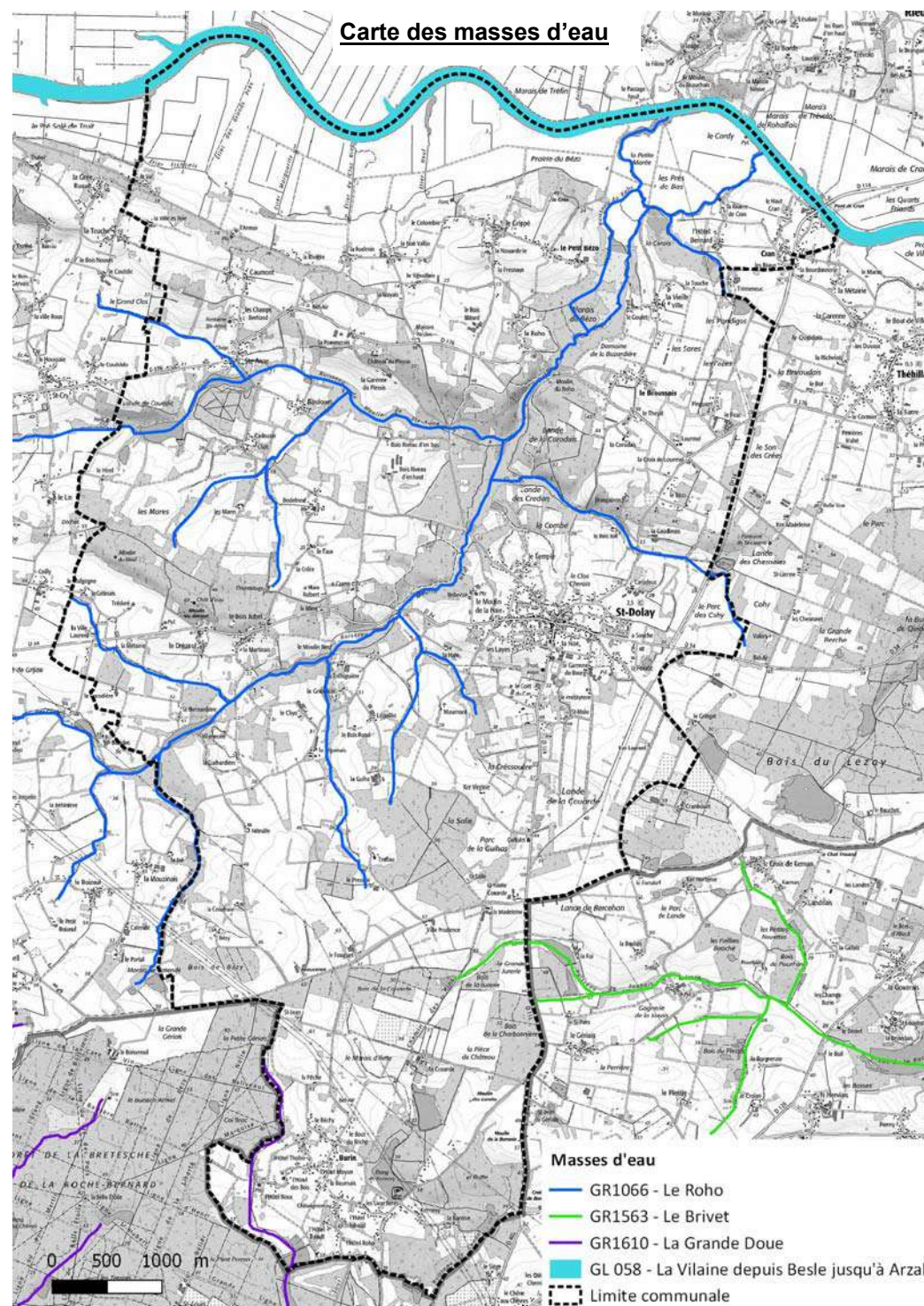
L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)

La commune de Saint-Dolay, incluse dans le SDAGE Loire Bretagne (suite)



Ces masses d'eau sont concernées par les objectifs suivants :

Nom de la masse d'eau	Objectif état écologique		Objectif état chimique		Objectif état global		Motivation du choix de l'objectif
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai	
La Vilaine depuis Besle jusqu'à l'amont de la retenue d'Arzal	Bon potentiel	2021	Bon état	ND	Bon potentiel	2021	FT
Le Roho et ses affluents, depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vilaine	Bon état	2021	Bon état	ND	Bon état	2021	FT
Le Brivet et ses affluents, depuis la source jusqu'à Dréfféac	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027	CN, FT
La Grande Doue et ses affluents, depuis la source jusqu'à sa confluence avec le Brivet	Bon état	2027	Bon état	ND	Bon état	2027	CN, FT

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a évalué l'état écologique de la Vilaine comme médiocre, celui du Roho comme mauvais et ceux du Brivet et de la Grande Doue comme moyens en 2016.

Dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne, des objectifs de quantité ont été fixés aux points nodaux et leurs zones d'influence. Il existe un point nodal sur la Vilaine, à Rieux au Pont de Cran, en limite nord-est du territoire communal de St Dolay. Il est référencé V11. Les objectifs fixés sont les suivants :

1. Le DOE est un objectif de débit moyen mensuel qui peut ne pas être atteint sur

Point nodal	DOE m ³ /s (1)	DSA m ³ /s (1)	DCR m ³ /s (1)	QMNA5 de réf. (1)	Période de réf. du QMNA5 (2)
Vilaine au Pont de Cran	2,9	1,3	1,0	2,9	1976-2012

une année sur 5 en moyenne ; c'est sib positionnement par rapport au QMNA5 de référence qui est significatif, pour la gestion de fond ; en tant que DOE, il n'a donc pas vocation à être suivi au quotidien. Les DSA et DCR sont des outils de gestion de crise suivis en utilisant le débit moyen journalier.

2. La période de référence du QMNA5, en général 1976-2006, a été adaptée compte tenu d'une part de la disponibilité des données, d'autre part des modifications significatives de régime (pression ou soutien).

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)

La commune de Saint-Dolay, inscrite dans deux SAGE : celui de l'Estuaire de la Loire et celui de la Vilaine

La commune de St Dolay est inscrite dans le périmètre des **SAGE Estuaire de la Loire et Vilaine**.

Le **SAGE Estuaire de la Loire** couvre une superficie de 3 844 km². Ce SAGE a été **approuvé le 9 septembre 2009**, il est actuellement en phase de mise en œuvre.

Les principaux enjeux définis dans le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du **SAGE Estuaire de la Loire** sont les suivants :

	Enjeux	Objectifs	Priorité
Enjeu transversal : Cohérence et organisation	1 - Qualité des milieux	Atteindre le bon état	Importante
		Reconquérir la biodiversité	Importante
		Trouver un équilibre pour l'estuaire	Importante
	2 - Qualité des eaux	Satisfaire les usages	Moins importante
		Atteindre le bon état	Importante
	3 - Inondations	Mieux connaître l'aléa	Moins importante
		Réduire la vulnérabilité	Moyenne
	4 - Gestion quantitative	Maîtriser les besoins	Moyenne
		Sécuriser	Moins importante

Le SAGE Estuaire de la Loire a également défini des objectifs à l'échelle de chaque bassin versant. La commune de St Dolay s'inscrit dans le bassin versant Brière-Brivet dont les objectifs concernent notamment la préservation de la qualité des milieux dont les zones humides, la restauration et l'entretien des cours d'eau et des marais et la gestion des ouvrages hydrauliques pour assurer la transparence migratoire.

Le **SAGE Vilaine** couvre une superficie de 10 995 km². Ce SAGE a été révisé, **cette première révision a été approuvée le 2 juillet 2015**. Il est actuellement en phase de mise en œuvre.

Les principaux enjeux de ce SAGE sont la qualité des eaux (problèmes de pollutions diffuses agricoles), la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable, l'hydrologie (étiages et inondations) et la restauration des poissons migrateurs (anguille, alose, lamproie et salmonidés).

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) comprend 210 dispositions et 45 orientations de gestion regroupées au sein de 14 chapitres (cf. tableau page suivante).

Le règlement du SAGE édicte 6 règles :

- Article 1 : Protéger les zones humides de la destruction
- Article 2 : Interdire l'accès direct du bétail au cours d'eau
- Article 3 : Interdire le carénage sur la grève et les cales de mise à l'eau non équipées
- Article 4 : Interdire les rejets dans les milieux aquatiques des effluents souillés des chantiers navals et des ports
- Article 5 : Interdire le remplissage des plans d'eau en période d'étiage
- Article 6 : Mettre en conformité les prélèvements

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)

La commune de Saint-Dolay, inscrite dans deux SAGE : celui de l'Estuaire de la Loire et celui de la Vilaine (suite)

Les orientations du SAGE Vilaine sont les suivantes :

CHAPITRES	ORIENTATIONS DE GESTION
LES ZONES HUMIDES	<ul style="list-style-type: none"> Marquer un coup d'arrêt à la destruction des zones humides Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme Mieux gérer et restaurer les zones humides
LES COURS D'EAU	<ul style="list-style-type: none"> Connaître et préserver les cours d'eau Reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau en agissant sur les principales causes d'altération Mieux gérer les grands ouvrages Accompagner les acteurs du bassin
LES PEUPELEMENTS PISCICOLES	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et favoriser le développement des populations de poissons grands migrateurs Préserver et restaurer les populations piscicoles holobiotiques
LA BAIE DE VILAINE	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le développement durable de la baie Reconquérir la qualité de l'eau Réduire les impacts liés à l'envasement Préserver, restaurer et valoriser les marais rétro-littoraux
L'ALTÉRATION DE LA QUALITÉ PAR LES NITRATES	<ul style="list-style-type: none"> L'estuaire et la qualité de l'eau brute potabilisable comme fils conducteurs Mieux connaître pour mieux agir Renforcer et cibler les actions
L'ALTÉRATION DE LA QUALITÉ PAR LE PHOSPHORE	<ul style="list-style-type: none"> Cibler les actions Mieux connaître pour agir Limiter les transferts de phosphore vers le réseau hydrographique Lutter contre la sur-fertilisation Gérer les boues des stations d'épuration
L'ALTÉRATION DE LA QUALITÉ PAR LES PESTICIDES	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer l'usage des pesticides Améliorer les connaissances Promouvoir des changements de pratiques Aménager l'espace pour limiter le transfert de pesticides vers le cours d'eau
L'ALTÉRATION DE LA QUALITÉ PAR LES REJETS DE L'ASSAINISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte le milieu et le territoire Limiter les rejets d'assainissement et les réduire dans les secteurs prioritaires
L'ALTÉRATION PAR LES ESPÈCES INVASIVES	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et développer les connaissances Lutter contre les espèces invasives
PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la connaissance et la prévision des inondations Renforcer la prévention des inondations Protéger et agir contre les inondations Planifier et programmer les actions

GÉRER LES ÉTIAGES	<ul style="list-style-type: none"> Fixer des objectifs de gestion des étiages Améliorer la connaissance Assurer la satisfaction des usages Mieux gérer la crise
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser la production et la distribution Informar les consommateurs
LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION	<ul style="list-style-type: none"> Organiser la sensibilisation Sensibiliser les décideurs et les maîtres d'ouvrages Sensibiliser les professionnels Sensibiliser les jeunes et le grand public
ORGANISATION DES MAÎTRISES D'OUVRAGES ET TERRITOIRES	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'exercice de la maîtrise d'ouvrage Renforcer le lien entre le SAGE et la planification territoriale

Les SAGE Estuaire de la Loire et Vilaine demandent tous deux aux communes de réaliser un inventaire des zones humides et des cours d'eau de leur territoire. Les communes doivent veiller à garantir efficacement la protection des zones humides sur leur territoire en les intégrant dans leurs documents d'urbanisme.

Un inventaire des zones humides avait déjà été réalisé sur la commune de St Dolay. Conformément au SAGE Vilaine qui demande la consolidation des inventaires lors de la révision des documents d'urbanisme, une actualisation de l'inventaire des zones humides a été réalisée en 2017-2018 par le bureau d'études Biosferenn.

Les résultats de cet inventaire sont présentés dans le chapitre suivant.

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)

Des zones humides qui confèrent un intérêt écologique à la commune de Saint-Dolay

La commune de Saint-Dolay est marquée par la présence de nombreuses zones humides en lien avec le réseau hydrographique relativement dense de la commune. Les zones humides les plus remarquables correspondent aux marais du Roho et du Bézo ainsi qu'au marais de Vilaine localisés au nord de la commune.

Conformément au SAGE Estuaire de la Loire et au SAGE Vilaine, un inventaire des zones humides a été réalisé dans le cadre de la révision du PLU par le bureau d'études Biosferenn. Cet inventaire (rapport et cartographie) est annexé au PLU.

Neuf types principaux de zones humides ont été identifiés sur la commune de Saint-Dolay :

- les mares, pièces d'eau et végétation aquatiques,
- les prairies humides,
- les mégaphorbiaies,
- les boisements humides (hors saulaies),
- les fourrés de saules, les saulaies riveraines et les saulaies marécageuses,
- les roselières et cariçaies,
- les fourrés et ronciers,
- les plantations sur zones humides
- les cultures sur zones humides.

Les zones humides inventoriées sur la commune de Saint-Dolay couvrent une superficie totale d'environ 1003 ha soit près de 21% de la surface communale.

La très grande majorité des espaces humides de la commune sont des prairies (situées en Natura 2000). Arrive ensuite les roselières du marais du Bézo et les fourrés de saules de la tourbière du Roho. Bien entendu ce sont des habitats majoritaires puisqu'il existe des mosaïques l'intérieur de ces grands ensembles d'entités naturelles. En l'absence de prise en compte du réseau Natura 2000 ce sont les prairies (~50%) qui sont les plus présentes suivies des formations à

saules (~20%) et des pièces d'eau (12%). De nombreux autres milieux sont présents mais en proportions cumulées assez importantes.

Il existe une dynamique globale sur la commune de fermeture de milieux en zones humides avec de nombreuses surfaces de saules qui se développent sur d'autres milieux (prairies, caricaies, landes humides...).

Les fonctionnalités des zones humides inventoriées ont été définies dans la base de données, il ressort que la fonction majeure est biologique (seule ou couplée), ce qui confère un intérêt certain aux zones humides de ce secteur. L'aspect biologique est apprécié notamment au regard de la diversité végétale des milieux et leur rôle pour la biodiversité. Ce qui traduit quand même d'une certaine qualité des milieux sur la commune. La fonctionnalité qui ressort dans un second temps est le rôle des zones sur le plan hydraulique, elle est surtout liée à la présence de prairies inondables et de marais sur commune, notamment en raison des sols et de la topographie du territoire.

Il est également à noter que dans le cadre de cet inventaire **des sondages pédologiques ont été réalisés dans les futures zones à urbaniser** par le bureau d'études Biosferenn conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. **Ces expertises ont conclu à l'absence de zones humides au sein des zones AU projetées par le PLU.**

De façon générale, ces zones humides peuvent constituer des milieux biologiques de grand intérêt qu'il convient de préserver, non seulement pour leur intérêt intrinsèque (biodiversité remarquable, habitats en régression suite aux drainages, mises en culture et à l'urbanisation), mais aussi parce qu'elles jouent :

- un rôle hydraulique (régulation du débit des ruisseaux par leur rôle « d'éponge »),
- un rôle épurateur vis-à-vis des eaux de surface (dénitrification et filtration des pesticides,...),
- un rôle écologique et paysager.

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

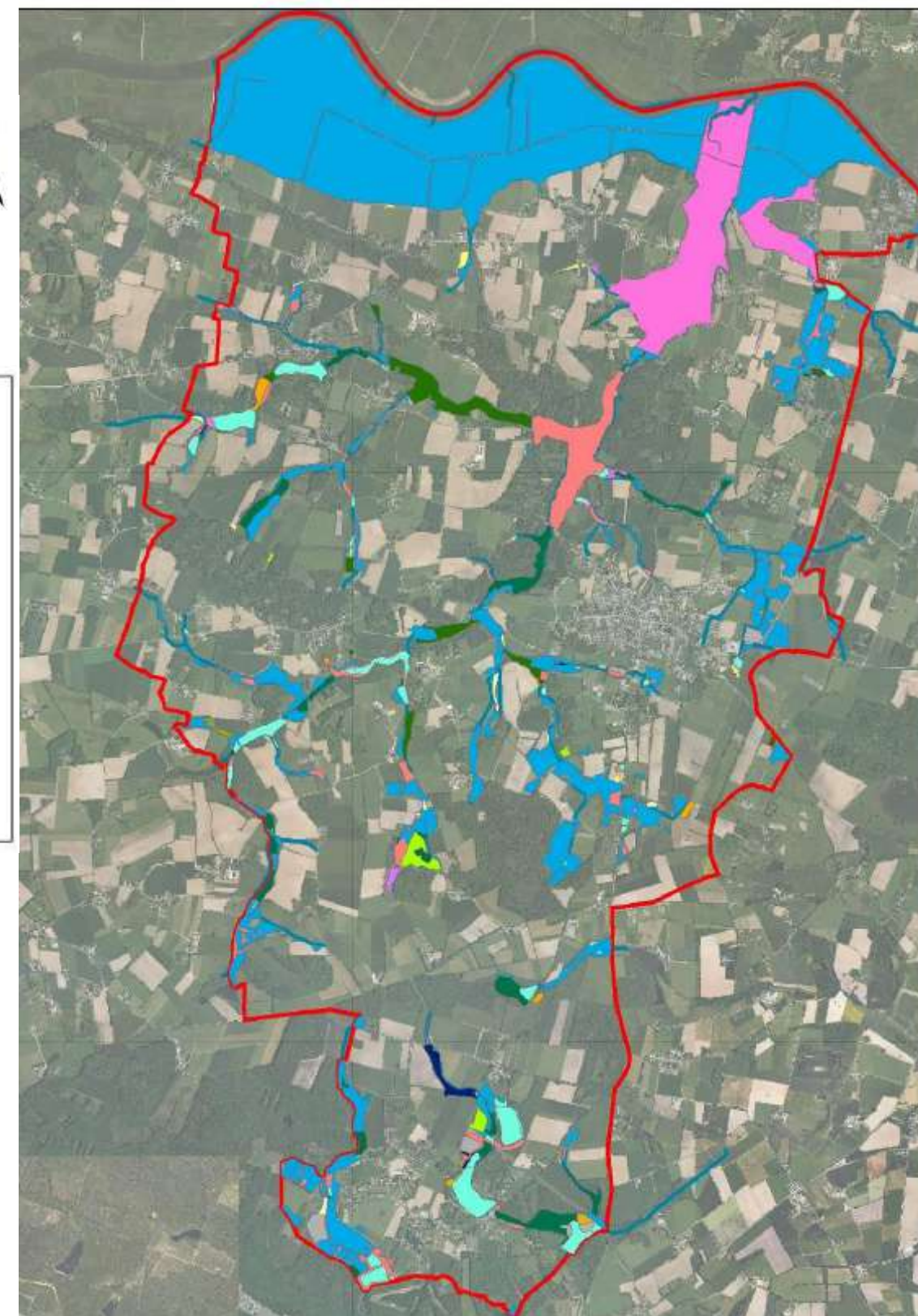
Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)



Inventaire saint dolay	
Milieux	
	Bois de bouleaux
	Boisements humides
	Cariçaies
	Chênaies
	Cultures
	Fourrés
	Fourrés riverains de saules
	Mégaphorbiaies
	Plans d'eau et mares
	Plantations (résineux ou peupliers)
	Prairies artificielles humides
	Prairies humides et mégaphorbiaies
	Prairies humides oligotrophes
	Roselières
	Saulaies marécageuses
	Cours d'eau (donnée IAV)



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)

Des zones humides qui confèrent un intérêt écologique à la commune de Saint Dolay (suite)

Au regard de leur intérêt écologique, certaines zones humides sont reconnues et inventoriées en **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) **de type 1 et 2*** :

Marais de Vilaine et zones humides dépendantes en aval de Redon

ZNIEFF de type 2 n°01140000 - superficie de 4 339 ha

Cette ZNIEFF englobe les ZNIEFF de type 1 présentées ci-après.

Marais et Prairies de Saint-Dolay - Le Bézo

ZNIEFF de type 1 n°530006018 - superficie de 709 ha

La ZNIEFF des Marais de Saint-Dolay et du Bézo date de 1977 et a fait l'objet d'une première révision partielle en 1993 avec l'examen plus approfondi du cours inférieur du Ruisseau du Roho, du Moulin du Roho jusqu'à sa confluence avec la Vilaine. Une importante étude écologique diagnostic a été menée en 1997-1998 sur le site du "Marais du Roho" qui incluait sur l'aval le Marais du Bézo.

Concernant la flore et la végétation : l'habitat déterminant principal de cette ZNIEFF de type I est un habitat d'intérêt communautaire : les Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (codes Natura 2000 : 1410-3 et CORINE : 15.52), généralement constituées de plusieurs associations végétales assez imbriquées, suivant les variations microtopographiques, l'exposition aux crues, et la présence de "lentilles" salées résiduelles, datant de l'influence des marées qui remontaient la Vilaine jusqu'à ce niveau, avant la construction du barrage d'Arzal (1970). En situation méso-hygrophile, leur composition est dominée par les graminées et les trèfles, et l'allure de ces prairies est assez homogène (Carici divisae-Lolietum perennis), en situation plus humides ces communautés apparaissent plus hétérogènes (Trifolio squamosi-Oenanthetum silaifoliae ; Ranunculo ophioglossifolii-Oenanthetum fistulosae ; Alopecuro bulbosi-Juncetum gerardii), elles sont particulièrement diversifiées. Ces prairies abritent une espèce végétale protégée au plan national : la renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), ainsi que plusieurs trèfles peu communs, inscrits sur la Liste rouge armoricaine et également déterminants pour cette ZNIEFF.

Les fossés, mares, petits étangs et ruisseaux présents dans le marais peuvent aussi être porteurs d'une flore remarquable parmi laquelle le flûteau nageant (*Luronium natans*) espèce protégée en France et d'intérêt communautaire, présente dans le Ruisseau du Roho traversant le Marais du Bézo et sur l'amont du Marais de l'Angle - la Corais ; l'étoile des marais (*Damasonium alisma*) protégée en France et en grande raréfaction, signalée près du Val ; l'hottonie des marais (*Hottonia palustris*), etc. Une plante des marais un peu tourbeux, très rare en Bretagne, la stellaire des marais (*Stellaria palustris*) est également signalée dans le Marais du Bézo (1997). Assez bien représentées dans les marais du Bézo et de la Corais, les roselières à phragmite et roselières à baldingère (ces dernières étant habitat d'intérêt communautaire) sont aussi retenues comme habitats déterminants de la zone.

30 % de la zone est occupée par des prairies naturelles mésophiles ou humides plus classiques. Les prairies humides artificielles restent heureusement en proportion assez faible : 10 % (calcul d'après la cartographie de végétation Natura 2000 - 2005). Les prairies sont entretenues par la fauche dans le cadre d'une Opération Locale Agri-Environnementale. La jussie (*Ludwigia grandiflora*) est présente dans les fossés à plusieurs niveaux, cette plante introduite, particulièrement envahissante risque de s'étendre, aux dépens d'habitats aquatiques diversifiés et remarquables.

Concernant la faune : des indices de présence ou passage de la Loutre (*Lutra lutra*) sont relevés aux abords de la Vilaine et sur le Ruisseau du Roho. Le signalement de la Genette dans le secteur est ancien et aucun indice de présence de cette espèce qui serait en limite d'aire n'a été revu depuis. Les passereaux nicheurs déterminants du marais sont le Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) et le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), une petite colonie d'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) est prise en compte dans la ZNIEFF le long d'un chemin d'exploitation sous le Broussais. Le héron cendré (*Ardea cinerea*) possède une colonie de reproduction notable dans le marais de l'Angle - la Corais (1997), il niche également au Guervet en Nivillac (1 couple en 2006). Le Ruisseau du Roho a un intérêt piscicole : il constitue une excellente zone de frayères à brochets et cyprinidés, la population d'anguilles y est forte. Plusieurs

*ZNIEFF de type 1 : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique correspondant à des secteurs de superficie généralement limitée abritant au moins une espèce ou un milieu naturel remarquable ou rare.

ZNIEFF de type 2: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique correspondant à de grands ensembles naturels riches, peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes (massifs forestiers, plateaux)

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)

Des zones humides qui confèrent un intérêt écologique à la commune de Saint Dolay (suite)

invertébrés sont également déterminants pour la ZNIEFF, parmi lesquels ces deux odonates observés dans le secteur du Bézo : la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*) probablement reproductrice, et l'agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) protégé et d'intérêt communautaire, dont des accouplements ont été observés (en aval du Bézo). Le département du Morbihan a réalisé des acquisitions au titre de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) dans le marais du Bézo, où il y possède environ 8,10 hectares répartis sur plusieurs unités discontinues, essentiellement en milieu humide à marécageux, boisé. Les quelques travaux de génie écologique qui pourraient s'y faire à l'avenir sont de l'ordre du débroussaillage de clairières floristiquement diversifiées, ainsi que la création de cuvettes par excavation de la végétation et du sol superficiel pour générer des surfaces plus longtemps en eau dans l'année, utiles à la faune et la flore patrimoniales.

Tourbière, Marais et Landes du Moulin du Roho

ZNIEFF de type 1 n°530005991 - superficie de 68 ha

Le marais et la tourbière situés sur l'amont du Moulin du Roho constituent une zone humide d'intérêt majeur pour le Morbihan et la Bretagne. Son niveau d'intérêt national dans l'Inventaire des tourbières de Bretagne de 1985 est complètement confirmé. Le marais du Roho est l'ancien étang du Moulin du Roho dont l'édification avec sa digue remonte au Moyen-âge. Il occupe un vallon principal, étroit dans sa partie aval avec des versants pentus porteurs de landes sèches plus ou moins densément boisées avec localement des affleurements rocheux ; plus large et ouvert dans sa moitié amont, où le ruisseau amont du Moulin neuf venant du Sud conflue avec le ruisseau Ouest du Moulin de Ste-Anne générant lui-même un espace marécageux sur ses bords. Sur la bordure Est du marais, deux petits ruisseaux participent également à son alimentation, l'un, réduit, alimente un étang privé d'agrément artificiel positionné au ras du marais, l'autre plus important s'étend le long du vallon de la Planchette (entre les landes boisées des Credan et de la Corodais) et alimente auparavant l'étang de la Platière, plus ancien.

Le Ruisseau du Roho sortant du site traverse d'autres marais et gagne la Vilaine. L'ancien étang du Roho ne présente pratiquement plus d'espaces

importants en eau libre, mais d'assez nombreuses mares à l'eau fluente bordant le réseau de ruisseaux sont intéressantes pour les hydrophytes et les odonates. Pratiquement tous les cours d'eau d'alimentation de la zone humide sont à pH neutre. Magnocariçaies et roselières ont envahi l'étang transformé en marais, et le boisement naturel par les saules, bouleaux et aulnes domine fortement aujourd'hui. Cette saulaie très marécageuse au fond souvent instable est difficilement pénétrable et présente des dangers. Ce marais est particulièrement diversifié floristiquement et comporte des espèces rarissimes comme la laïche filiforme (*Carex lasiocarpa*), ou le rubanier nain (*Sparganium minimum*) pour lequel ce site est unique en Bretagne actuellement. Le flûteau nageant (*Luronium natans*) protégé au plan national et d'intérêt communautaire est présent en marge sur les ruisseaux du site ; la grande douve (*Ranunculus lingua*) également protégée est aussi signalée. D'importants peuplements de la fougère des marais (*Thelypteris palustris*) et du piment royal (*Myricagale*) sont présents. Des boulaies tourbeuses à sphaignes (certaines peu communes) existent localement sur les marges.

Un processus d'acidification a permis au centre du marais l'édification d'une lentille tourbeuse à sphaignes à caractère ombrotrophe (alimentation par l'eau de pluie), sa communauté végétale caractéristique à éricacées et linaigrette engainée (*Eriophorum vaginatum*), plante protégée en Bretagne, est bien présente (le cortège est complet avec la présence de la sphaigne de Magellan, rare toutefois). Plusieurs autres plantes caractéristiques des tourbières acides sont aussi présentes, dont le rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) protégé en France. La lande sèche fragmentaire des coteaux en pinède claire, avec des micro-pelouses ouvertes et quelques affleurements rocheux formant falaise par endroits (rive gauche à l'aval), comporte l'hélianthème en ombelle (*Halimium umbellatum*) plante rare ne se trouvant en Bretagne que dans le pays de Redon et les coteaux de la Vilaine.

Les odonates ont été bien répertoriés sur la zone (environ 25 espèces contactées en 1997) : l'agrion délicat - *Ceragrion tenellum* y est abondant, l'agrion mignon - *Coenagrion scitulum* y a été également observé plus récemment (espèces déterminantes car figurant sur des listes rouges européennes ou françaises). D'autres libellules plus rares en Bretagne ont été

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)

Des zones humides qui confèrent un intérêt écologique à la commune de Saint Dolay (suite)

contactées mais leur reproduction dans le site reste à établir. Le site est aussi fréquenté par des rapaces, dont plusieurs espèces remarquables, probablement nicheurs dans les environs immédiats. Le Busard des roseaux a été signalé nicheur dans le site en 1998 (secteur du ruisseau de Ste-Anne).

Le département du Morbihan a réalisé des acquisitions au titre de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) dans le marais du Roho et ses abords boisés (Bois de la Corodais notamment, dont la gestion est confiée à l'ONF). Dans l'espace en ZNIEFF il possède environ 16 hectares répartis sur plusieurs unités discontinues, dont la plus grande en rive droite de l'aval du marais, incluant une bonne partie de la tourbière à sphaignes. Une importante étude écologique diagnostic a été menée sur le site incluant aussi le marais du Bézo sur l'aval (également en ZNIEFF). Elle propose des aménagements et des pistes de gestion concernant certains habitats du site (contrôle de la fréquentation avec accès très limité au marais, réouverture de landes, travaux sur la tourbière). S'ils devaient être entrepris, les travaux d'ouverture préconisés concernant la tourbière ne devraient concerner que l'abattage et l'exportation des ligneux situés en bordure de la lentille ou séparant des unités en lande tourbeuse (si possible en dévitalisant de manière écologique les souches pouvant rejeter). La réalisation d'étrépages au sein de la zone tourbeuse à sphaignes est à déconseiller dans ce contexte fortement boisé.

De manière plus générale, tous travaux envisagés dans cette zone humide remarquable doivent être précédés d'une analyse particulièrement fine de la flore protégée et menacée afin de la préserver.

En raison de leur fort intérêt écologique, des espèces et des habitats qu'ils abritent, ces secteurs de marais sont inclus dans le réseau Natura 2000 au sein de la **Zone Spéciale de Conservation 'Marais de Vilaine'**. Ce site Natura 2000 est présenté au chapitre suivant 1.2.4.

Les ZNIEFF sont représentées sur la cartographie en page suivante.



Marais du Roho

Titre 1

Chapitre 1

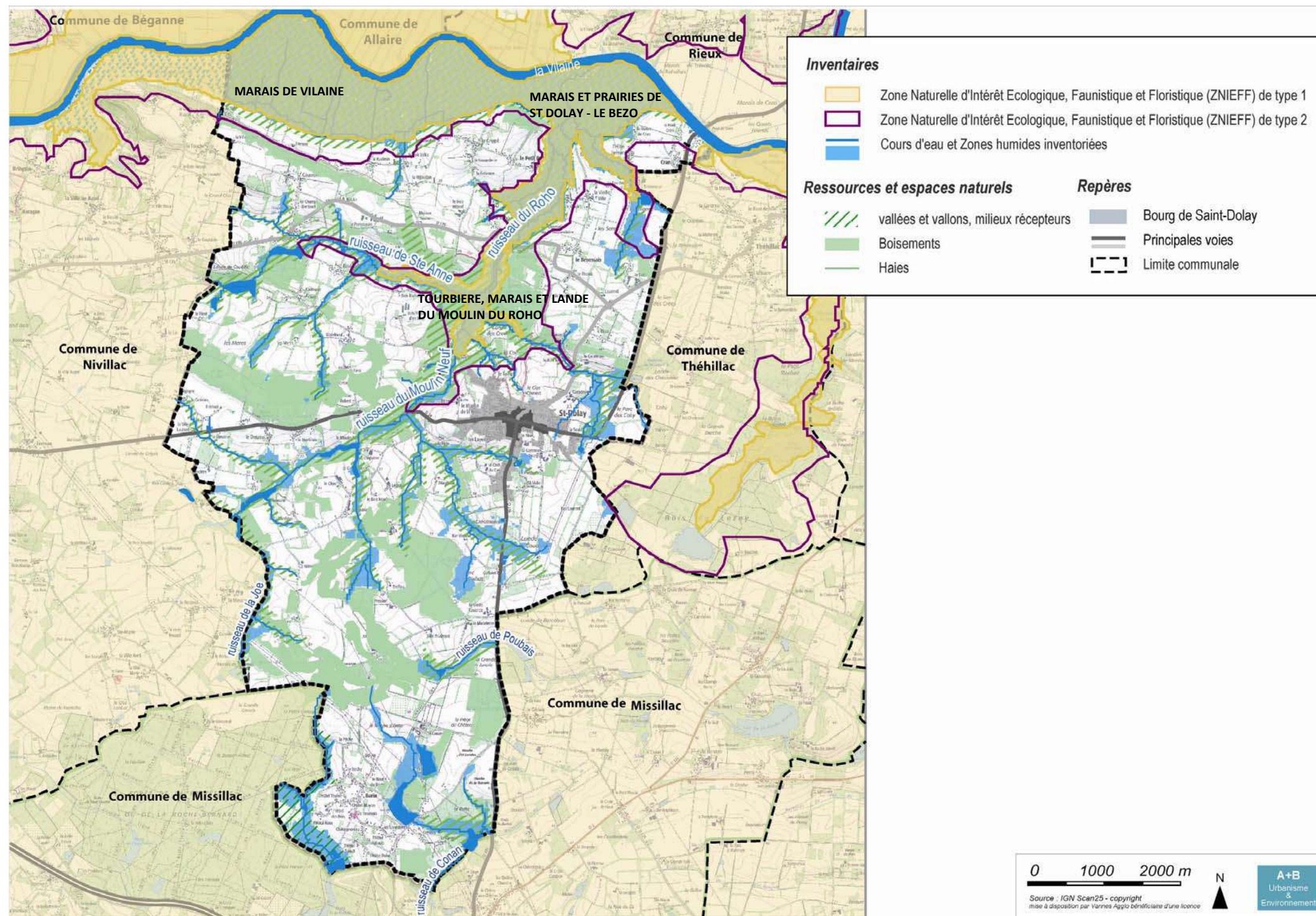
L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)

Les espaces naturels inventoriés



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)

Les espaces naturels sensibles

Le département du Morbihan s'est engagé de longue date dans la préservation de son patrimoine naturel par la mise en œuvre dès 1973 d'une politique en faveur des espaces naturels sensibles.

Soucieux de poursuivre une politique ENS volontariste en cohérence avec les préoccupations de sauvegarde de la biodiversité et d'un développement harmonieux du territoire, le conseil général du Morbihan a décidé lors de sa session du 1er trimestre 2010, la **réalisation d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles**. Ce schéma constitue le document de référence d'une politique morbihannaise indépendante et stratégique en matière de préservation et de valorisation des ENS pour la prochaine décennie.

Achevé en novembre 2012 et couvrant la période 2013-2022, le schéma départemental des espaces naturels morbihannais se structure en 8 axes stratégiques déclinés en 50 plans d'actions à mettre en œuvre d'ici à l'échéance 2022. Les pistes d'actions du schéma sont issues d'une analyse approfondie et concertée des richesses et des enjeux du patrimoine naturel en Morbihan, d'un diagnostic des atouts et faiblesses de la politique ENS et d'un inventaire des sites remarquables du Morbihan.

La commune de St Dolay est ainsi concernée par plusieurs espaces naturels sensibles et leurs zones de préemption à l'intérieur desquelles le Département dispose d'un droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S) :

- **les Marais de la Platière et du Roho et la lande de la Corodais** : ENS majeur (en partie acquis par le Département),
- **L'étang de Kernevy** : ENS local.

Les Marais de Vilaine ont été **identifiés comme une vaste unité géographique remarquable**. Les objectifs du Schéma Départemental concernant ces unités géographiques sont d'améliorer leur connaissance naturaliste et géologique et de définir des enjeux de protection pour dessiner les périmètres d'éventuels

futurs ENS à acquérir ou labelliser au sein de ces zones.

Au sein des ENS, seuls des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques peuvent être admis sur les terrains acquis à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection de ces terrains en tant qu'espaces naturels.

Le Code de l'Urbanisme, notamment dans son article L.113-8 donne compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

Le périmètre de cette zone est strictement reporté sur les documents graphiques annexes du P.L.U.



Etang de Kernevy

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.3. L'influence du réseau hydrographique et des zones humides sur la qualité des espaces naturels (suite)



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.4. Natura 2000

La commune de Saint-Dolay est concernée par **1 site Natura 2000** :

- **la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR5300002 « Marais de Vilaine »** d'une superficie de 10 891 ha désignée au titre de la Directive 'Habitats-Faune-Flore' le 17 mars 2008 par arrêté ministériel.

C'est une vaste plaine d'inondation (la Vilaine) formant un ensemble de prairies mésohygrophiles à hygrophiles, de marais, étangs et coteaux à landes sèches à mésophiles.

Bien que la construction du barrage d'Arzal ait soustrait les marais de Vilaine à l'influence des remontées d'eau saumâtre, induisant des modifications profondes du fonctionnement hydrologique et du cortège floristique des secteurs anciennement ou encore submersibles, le site "marais de Vilaine" conserve un potentiel de restauration exceptionnel (qualitatif et quantitatif) en termes de reconstitution d'un complexe d'habitats en liaison avec les variations spatiotemporelles du gradient minéralogique (caractère oligotrophe -> mésotrophe -> saumâtre). La présence en situation continentale de groupements relictuels de schorre est un témoignage de la richesse et de l'originalité de ces habitats.

D'autres habitats d'intérêt communautaire tels que les prairies humides eutrophes à hautes herbes, les étangs eutrophes à hydrophytes et ceintures d'hélophytes (St Julien, Gannedel, St Dolay) et un complexe de landes humides et de tourbières (Roho) complètent l'intérêt du site.

Par ailleurs, le site revêt une importance particulière pour plusieurs espèces de poissons, dont le Saumon atlantique, les Lamproies marine et de Planer, la Grande Alose et l'Alose feinte, ainsi que pour la Loutre d'Europe et plusieurs espèces de chauves-souris, dont le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées. Plusieurs espèces d'insectes sont également bien représentées dans les marais de Vilaine, en particulier le Grand Capricorne et le Pique-Prune, mais aussi l'Agrion de Mercure, et, avec une population plus fragile, la Cordulie à corps fin.

La conservation des habitats d'intérêt communautaire des marais de Vilaine passe par la restauration et la gestion du réseau hydrographique, intégrant une optimisation de la gestion des niveaux d'eau. Pour les marais eutrophes (ex. : Gannedel), faute d'une restauration de leur caractère submersible, ceux-ci évoluent vers des formations à hélophytes dominantes puis des saulaies, induisant une banalisation et une perte de diversité faunistique et floristique (fermeture du milieu, atterrissement). La restauration de ce type de milieux est compliquée par la problématique très forte des espèces invasives, en particulier la Jussie.

La conservation des milieux implique également d'assurer une gestion extensive des prairies humides, de gérer les espèces invasives (végétales : Jussie à grandes fleurs, Elodée de Nuttal, Elodée du Canada, Myriophylle du Brésil, Elodée dense mais aussi animales : Ragondin, Ecrevisse de Louisiane, Vison d'Amérique) et de préserver et gérer les micro-milieux (habitats d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces). A titre d'exemple, la gestion des landes tourbeuses passe par un entretien régulier (fauche) et des opérations localisées de rajeunissement (décapage, étrépage), après élimination des ligneux.

Enfin, la restauration d'une continuité écologique est indispensable, en particulier pour des espèces telles que la Loutre ou les poissons migrateurs.

Ce site renferme **12 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires et 18 espèces de la directive 'Habitats-Faune-Flore'** (7 mammifères, 6 poissons, 4 invertébrés, 1 plante) qui sont listées dans le Formulaire standard des données (FSD) du site Natura 2000 (ZSC).

Le FSD du site est annexé au rapport de présentation.

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.4. Natura 2000 (suite)

Un **document d'objectifs** datant de janvier 2008 a été réalisé sur le site par l'IAV (Institut d'Aménagement de la Vilaine), opérateur du site Natura 2000.

Les principaux enjeux qui ont été définis sont les suivants :

- la fonctionnalité du réseau hydrographique,
- le maintien des prairies humides,
- le maintien des micro-milieus d'intérêt communautaire,
- la préservation des espèces d'intérêt communautaire.

Les objectifs généraux qui en découlent sont les suivants :

OBJECTIFS GENERAUX	HABITATS DIRECTEMENT CONCERNES (et codes Natura 2000 correspondant)	ESPECES CONCERNEES
Préservation, restauration et gestion du réseau hydrographique	Milieus aquatiques (3130-4 ; 3150-1 ; 3150-2 ; 3150-3 ; 3150-4 ; 3110-1 ; 3260-3)	Loutre ; chauves-souris ; poissons migrateurs ; chabot ; lamproie de planer et libellules
Préservation, restauration et gestion des milieux humides situés dans le champ d'expansion des crues	Prairies humides arrière-littorales (1410-3) ; Prairies humides oligotrophes (6410-6 ; 6410-7 ; 6410-8 ; 6410-8 ; 6410-9) et Prairies humides eutrophes à hautes herbes (6430-1 ; 6430-4 ; 6430-7)	Loutre et chauves-souris
Préservation, restauration et gestion des corridors écologiques comme habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire	Milieus aquatiques (3130-4 ; 3150-1 ; 3150-2 ; 3150-3 ; 3150-4 ; 3110-1 ; 3260-3) ; Boisements humides (91EO-1 ; 91EO-8 ; 91EO-11) ; Tourbières (7110-1 ; 7120-1 ; 7140-1) ; Lande humide (4020-1) ; Prairies humides eutrophes à hautes herbes en formation linéaire (6430-4)	Loutre ; chauves-souris ; poissons migrateurs ; chabot ; lamproie de planer, libellules, coléoptères

Titre 1

Chapitre 1

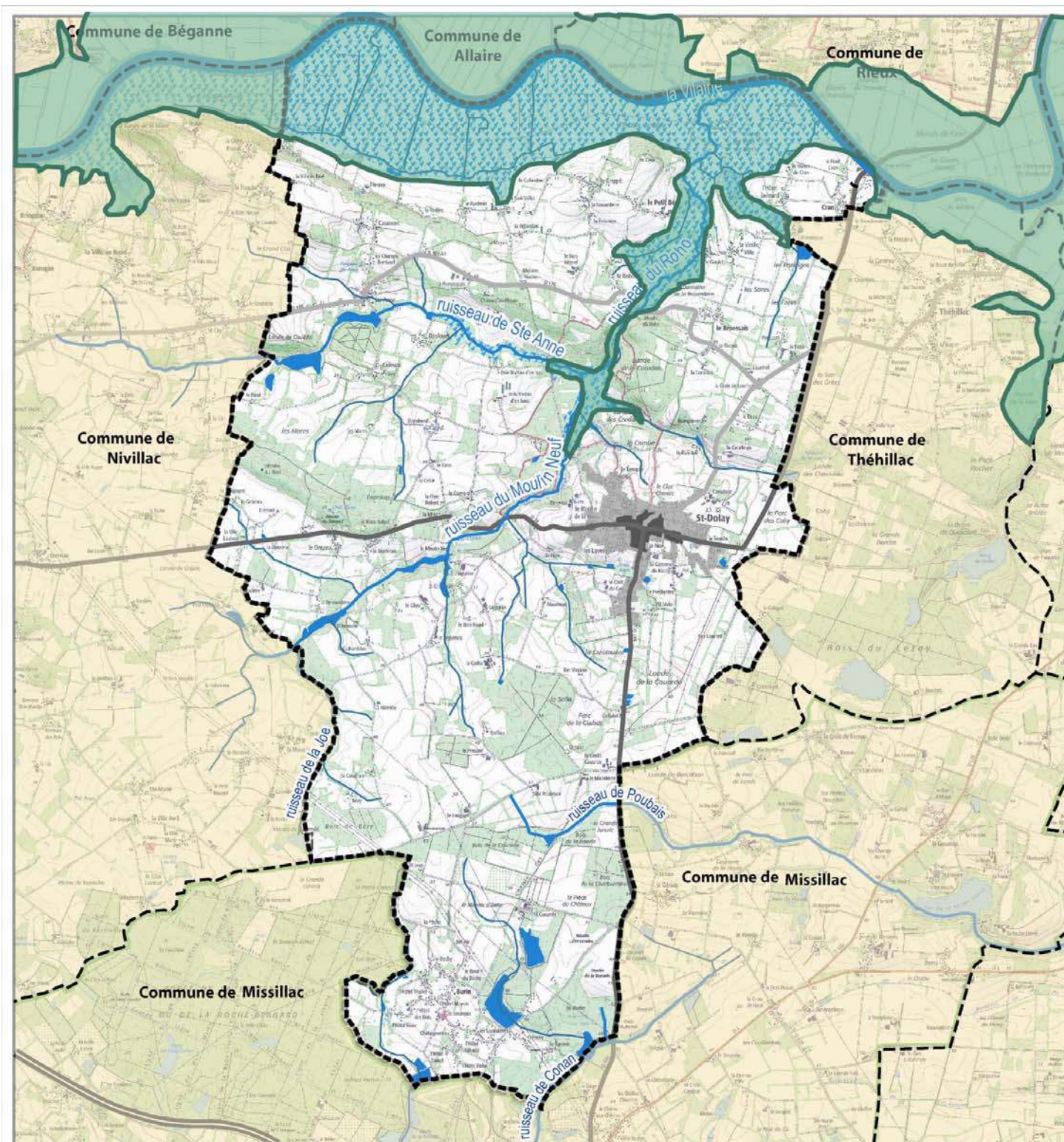
L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire



1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.4. Natura 2000 (suite)



Protections

- Site Natura 2000 Marais de Vilaine (ZSC FR5300002)

Repères

- Cours d'eau
- Bourg de Saint-Dolay
- Principales voies
- Limite communale



0 1000 2000 m N

Source : IGN Scan25 - copyright mise à disposition par Vannes Agglo bénéficiaire d'une licence

A+B Urbanisme & Environnement

Titre 1

Chapitre 1

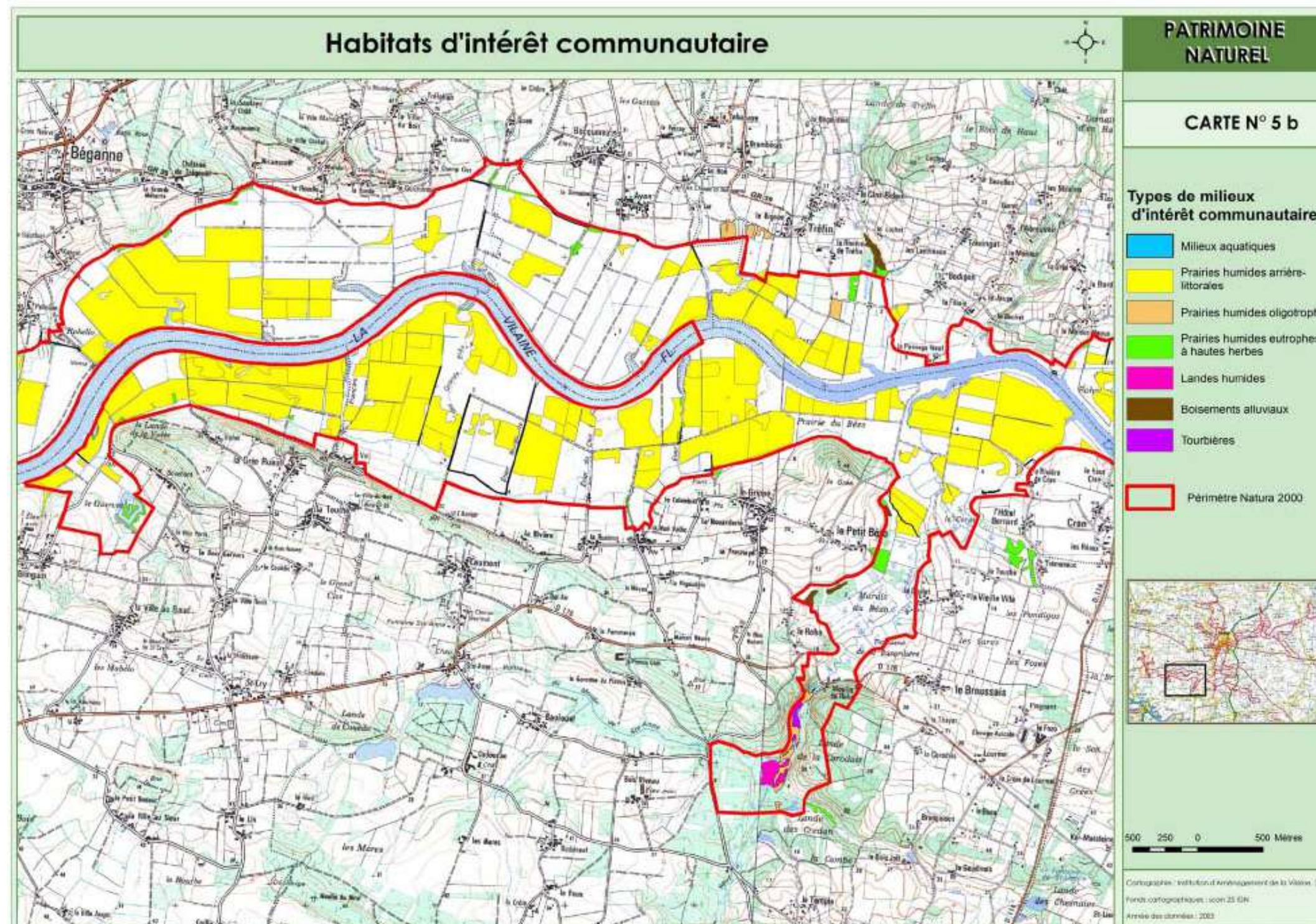
L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.4. Natura 2000 (suite)

Extraits cartographiques de l'atlas du DOCOB du site Natura 2000 concernant la commune de St Dolay



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.4. Natura 2000 (suite)

Extraits cartographiques de l'atlas du DOCOB du site Natura 2000 concernant la commune de St Dolay



Titre 1

Chapitre 1

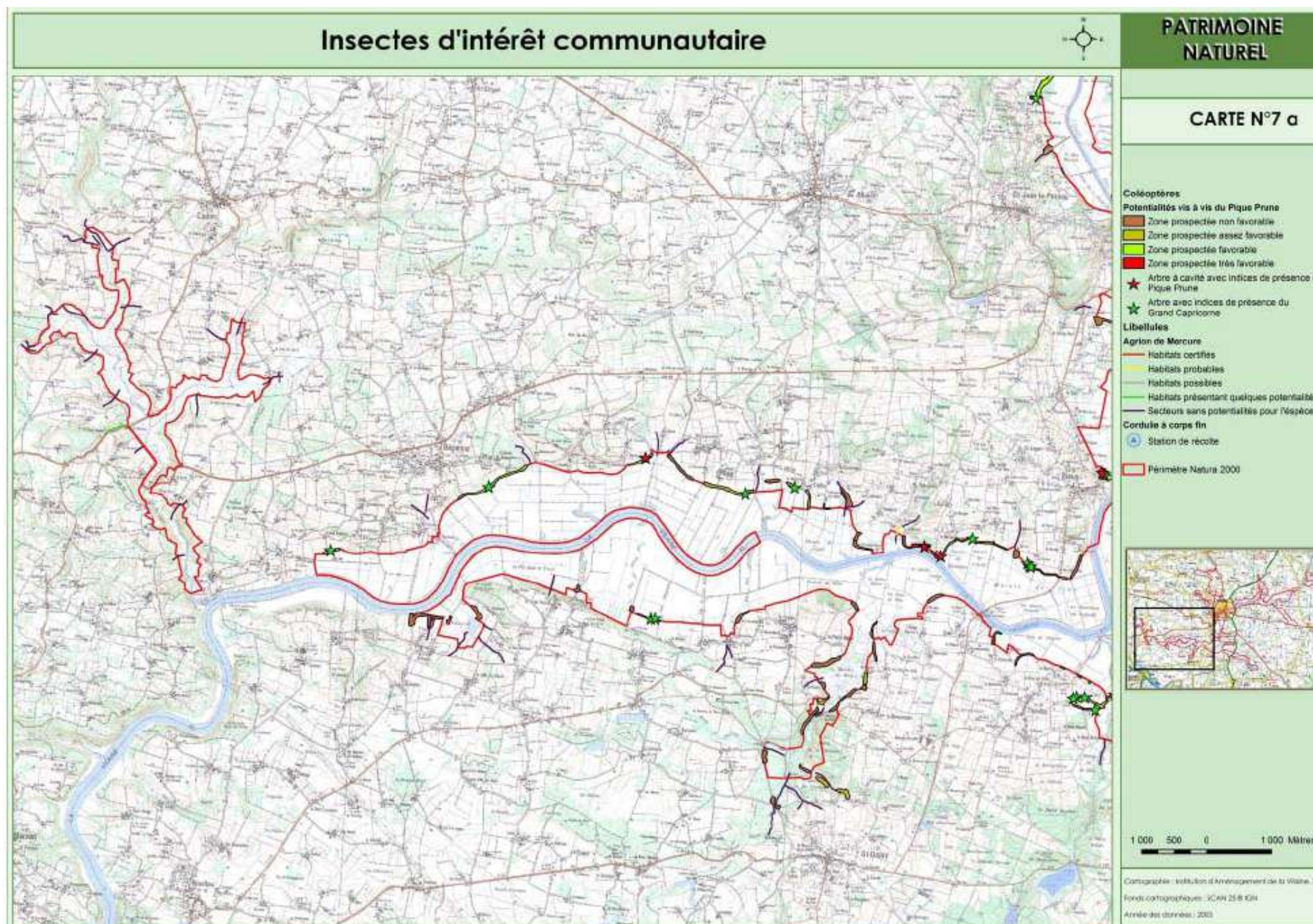
L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.4. Natura 2000 (suite)

Extraits cartographiques de l'atlas du DOCOB du site Natura 2000 concernant la commune de St Dolay



Titre 1

Chapitre 1

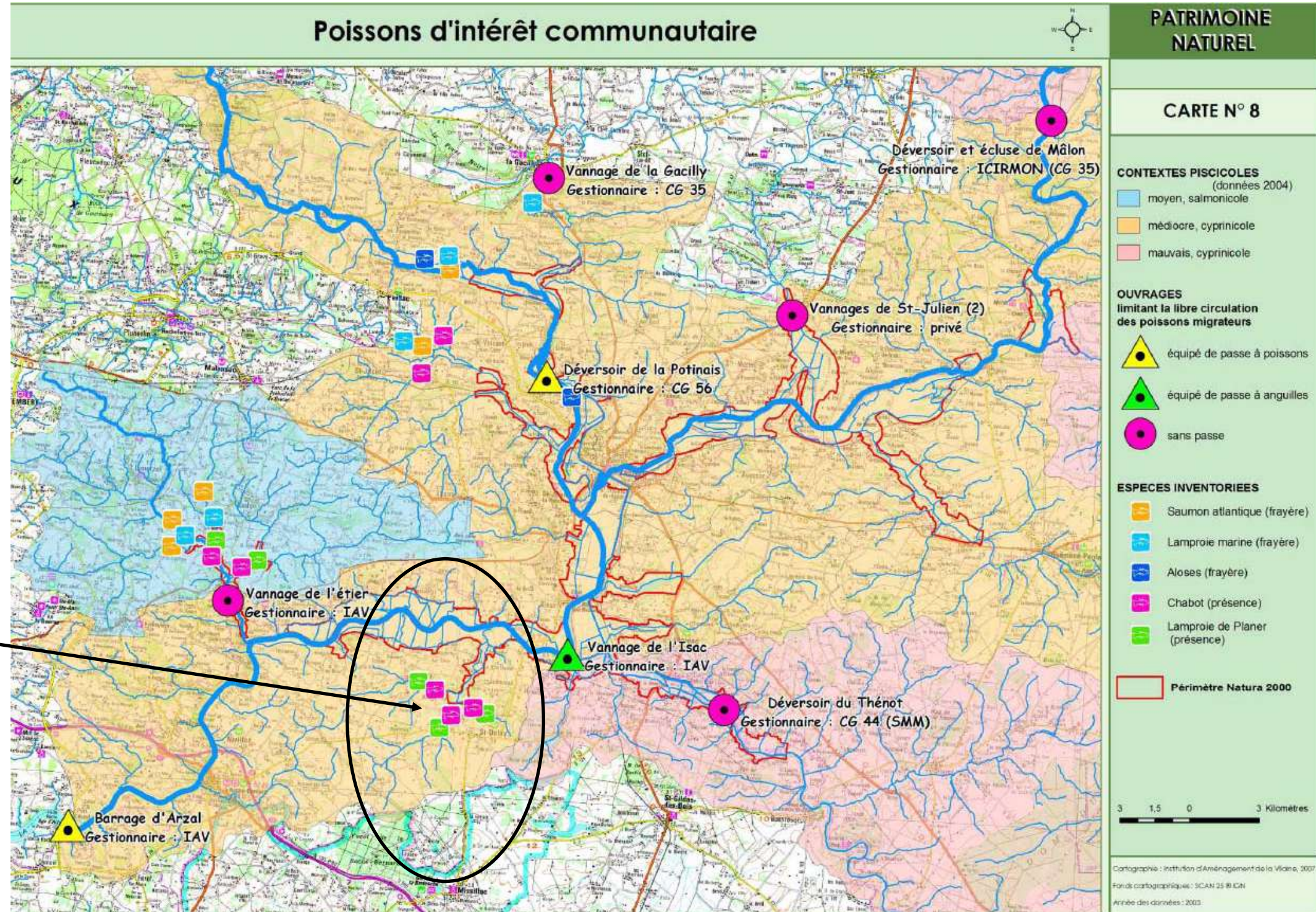
L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.4. Natura 2000 (suite)

Extraits cartographiques de l'atlas du DOCOB du site Natura 2000 concernant la commune de St Dolay



St Dolay

Titre 1

Chapitre 1

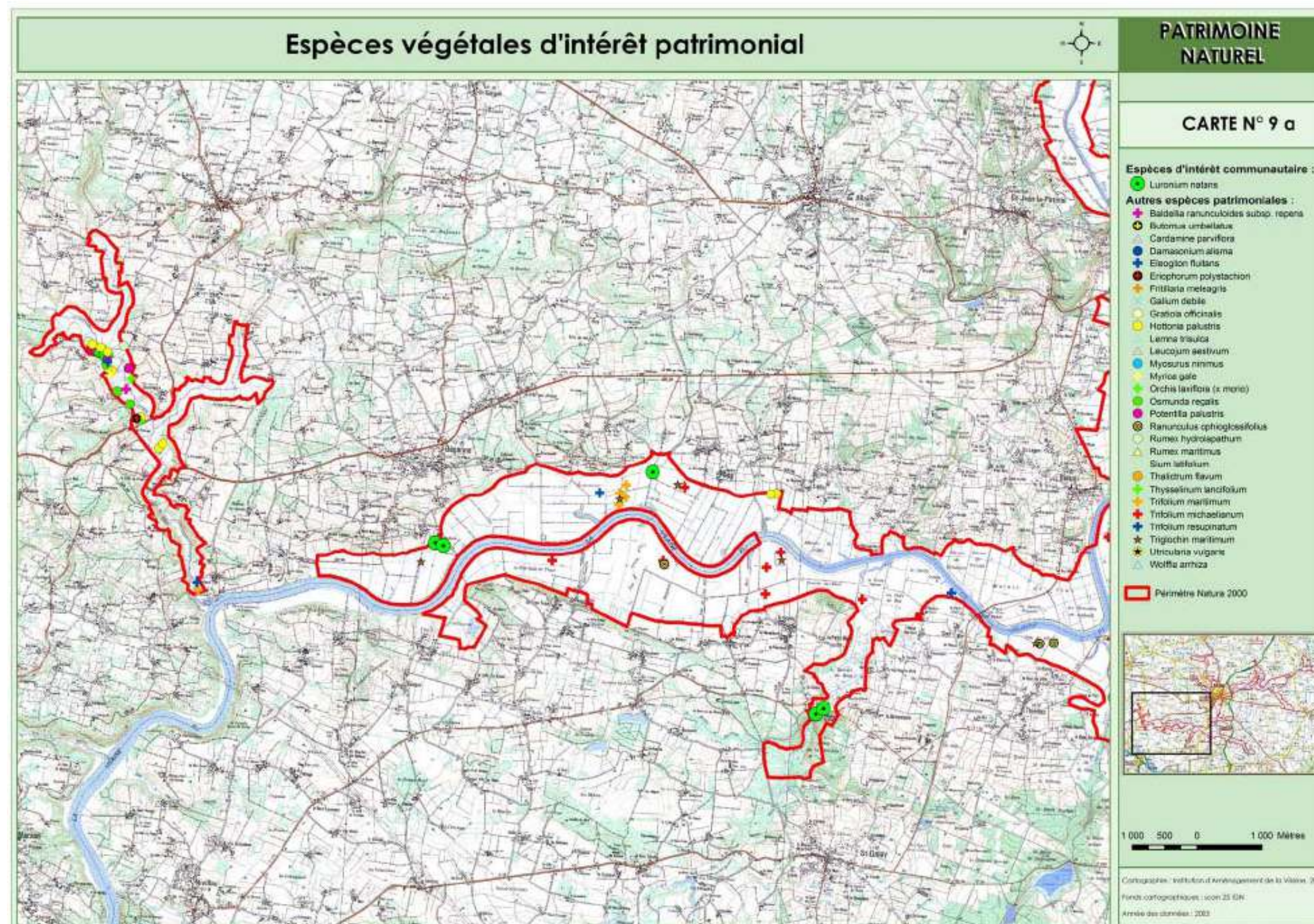
L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.4. Natura 2000 (suite)

Extraits cartographiques de l'atlas du DOCOB du site Natura 2000 concernant la commune de St Dolay



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire



1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.5. Un patrimoine boisé et bocager

Comme développé précédemment, la commune de Saint Dolay possède des milieux naturels humides à fort intérêt écologique notamment les marais du Roho, du Bézo et de Vilaine situés au nord de la commune.

En dehors de ces espaces, la commune de Saint Dolay possède également un patrimoine arboré, boisé et bocager important.

Dans le cadre de la révision du PLU, une étude sur la Trame Verte et Bleue a été réalisée (cf. chapitre suivant 1.2.6). Dans le cadre de cette étude, un inventaire des boisements et des haies du territoire communal a été réalisé afin d'améliorer la connaissance sur le patrimoine boisé et bocager et de définir les continuités écologiques liées à ces milieux naturels supports de la Trame Verte.

L'inventaire des boisements a permis de recenser **plus de 932 ha de boisements soit 19,3 % de la surface communale**, hors secteurs de marais du Roho et du Bézo concernés par des formations boisées humides de saules (cf. inventaire des zones humides présenté précédemment). Ce taux est supérieur au taux de boisement de la Bretagne qui s'élève à 13% et à celui du Morbihan qui est de 17 %.

Ce sont les forêts mélangées de feuillus et de conifères qui sont le plus représentées avec plus de 600 ha soit 64% de la totalité des boisements. Il s'agit essentiellement de forêts de pins maritimes avec des feuillus en sous-étage (chênes, châtaigniers...), elles renferment une diversité d'essences intéressante. Viennent ensuite les forêts de feuillus avec environ 286 ha soit plus de 30% de la totalité des boisements inventoriés. Les bois de conifères purs et les peupleraies couvrent de petites surfaces.

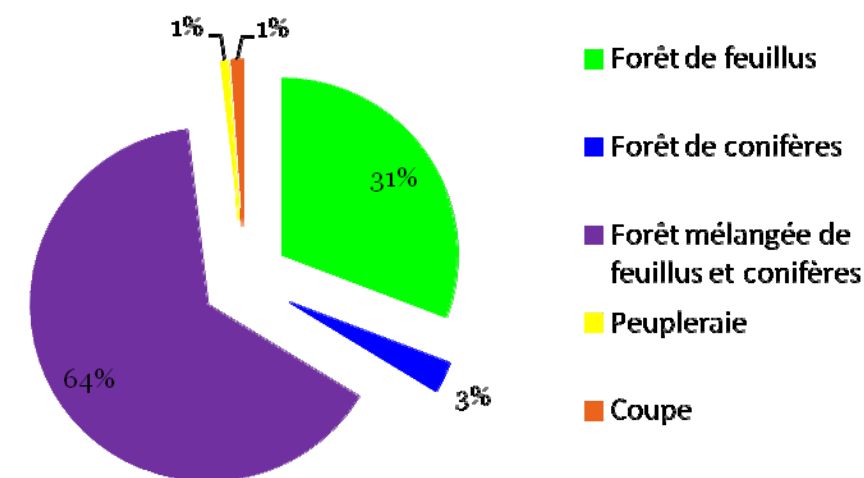
159 ha de boisements font l'objet de Plans Simples de Gestion. Il s'agit des bois de la Salle et de la Butte et de la Baronie au sud de la commune.

Environ 34 ha de boisements respectent le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles. Il s'agit des Bois de Bézy, du Plessis et plusieurs zones boisées à l'est du territoire (autour du Drézeul).

Il faut également noter que la **Forêt de la Corodais** appartient au Département (elle fait partie des ENS acquis présentés précédemment) et est gérée par l'ONF.

Type de boisement	Surface en m ²	Surface en ha	Représentativité
Forêt de feuillus	2868883,74	286,89	31%
Forêt de conifères	271952,42	27,20	3%
Forêt mélangée de feuillus et conifères	6010037,17	601,00	64%
Peupleraie	68477,84	6,85	1%
Coupe	105587,43	10,56	1%
TOTAL	9324938,6	932,49	100%

Répartition des types de boisements



Titre 1

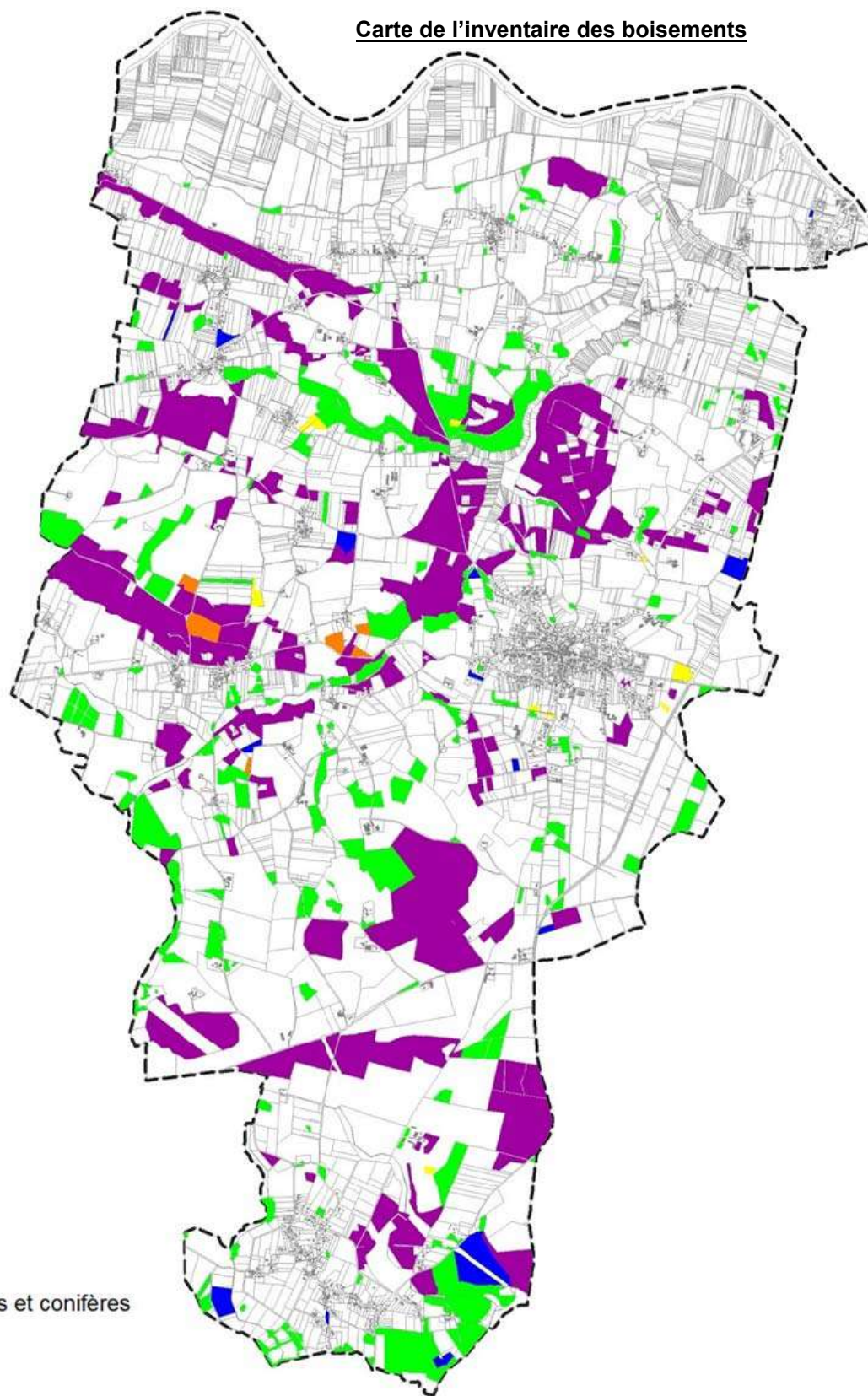
Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

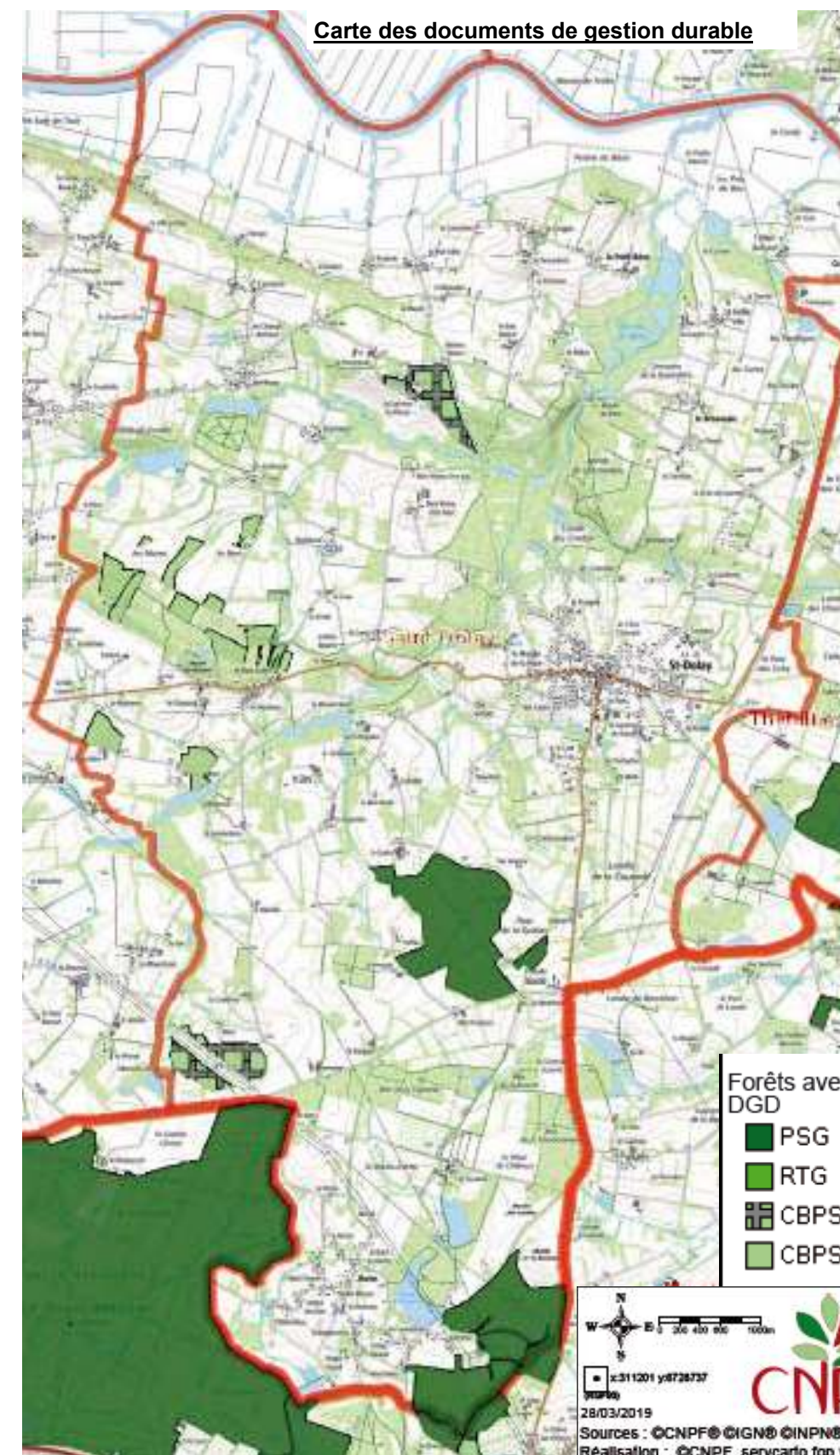
Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

Carte de l'inventaire des boisements



Carte des documents de gestion durable



Titre 1



Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

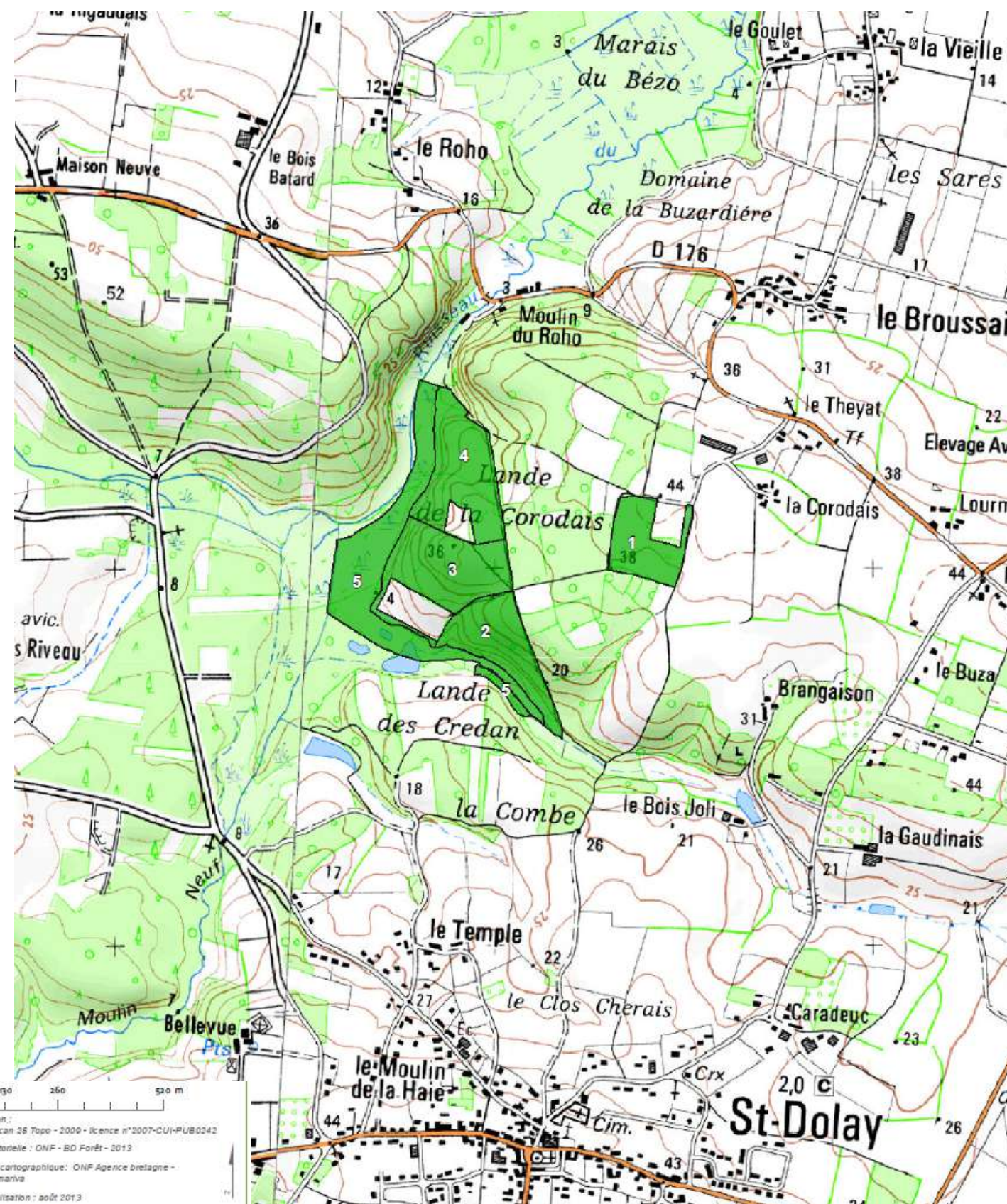
1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

FORÊT DÉPARTEMENTALE DE LA CORODAIS

-  Parcelle forestier
-  Autres parcelles gérées par l'ONF



Osmonde royale



Fond de plan :
IGN - BD Scan 25 Topo - 2009 - licence n°2007-CUI-PUB0042
Source vectorielle : ONF - BD Forêt - 2013
Réalisation cartographique : ONF Agence Bretagne -
Yvain Sommariva
Date de réalisation : août 2013

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire



1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.5. Un patrimoine boisé et bocager (suite)

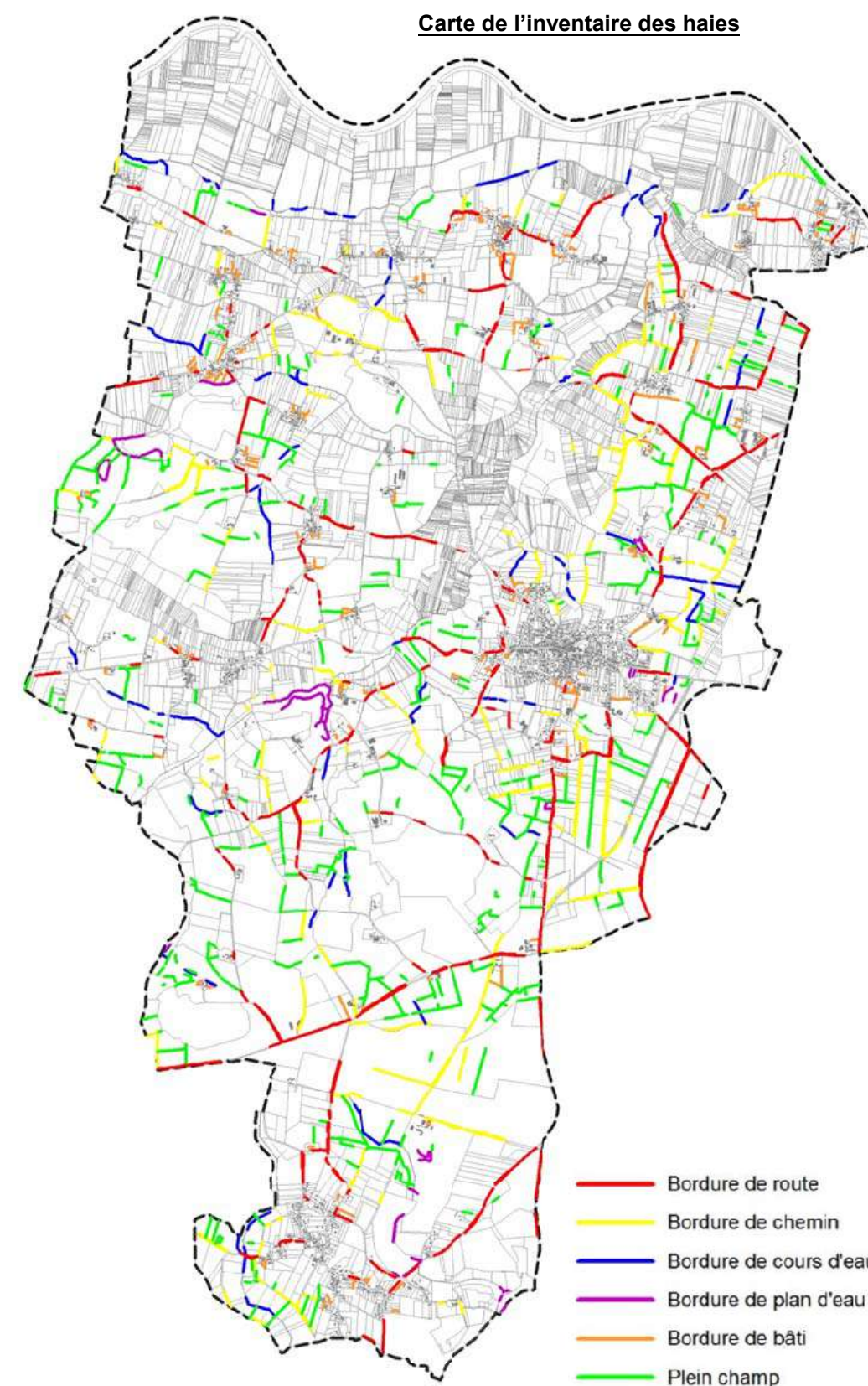
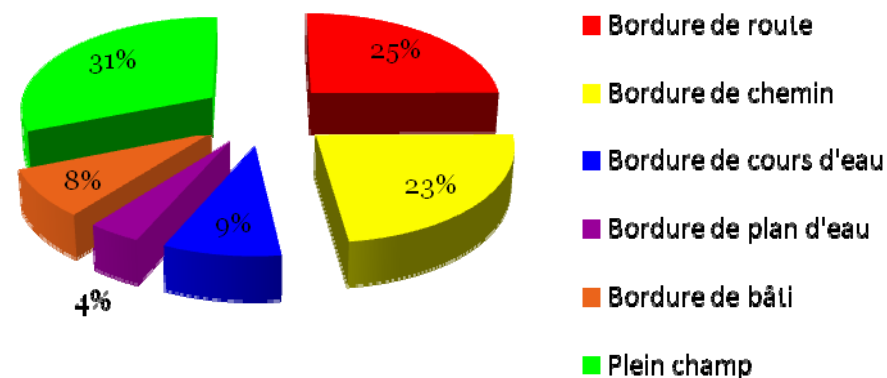
L'inventaire des haies réalisé dans le cadre de l'étude sur la Trame Verte et Bleue a permis de recenser **148,8 kml de haies bocagères** représentant une **densité bocagère d'environ 44,5 ml/ha** (en excluant les espaces de marais et les boisements).

Les haies les plus représentées sont celles localisées en plein champ qui représentent environ 31% des haies inventoriées, puis celles localisées en bordure de route (25% des haies) suivies par les haies localisées en bordure de chemin (23% des haies). Les haies localisées en bordure de plan d'eau, de cours d'eau et à proximité du bâti sont moins représentées.

45 arbres isolés remarquables et/ou d'intérêt paysager ont également identifiés.

Localisation des haies	Linéaire en mètres	Représentativité
Bordure de route	37095,15	25%
Bordure de chemin	34333,81	23%
Bordure de cours d'eau	12978,84	9%
Bordure de plan d'eau	5866,58	4%
Bordure de bâti	12410,78	8%
Plein champ	46127,01	31%
TOTAL	148812,17	100%

Répartition des haies



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.6. Une trame verte et bleue liée à la présence des marais, des zones humides, des boisements et du bocage

Engagement fort du Grenelle de l'Environnement, la **Trame Verte et Bleue** (TVB) constitue un **outil de préservation de la biodiversité** visant à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU).

La TVB est un **outil d'aménagement du territoire** qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme ses services.

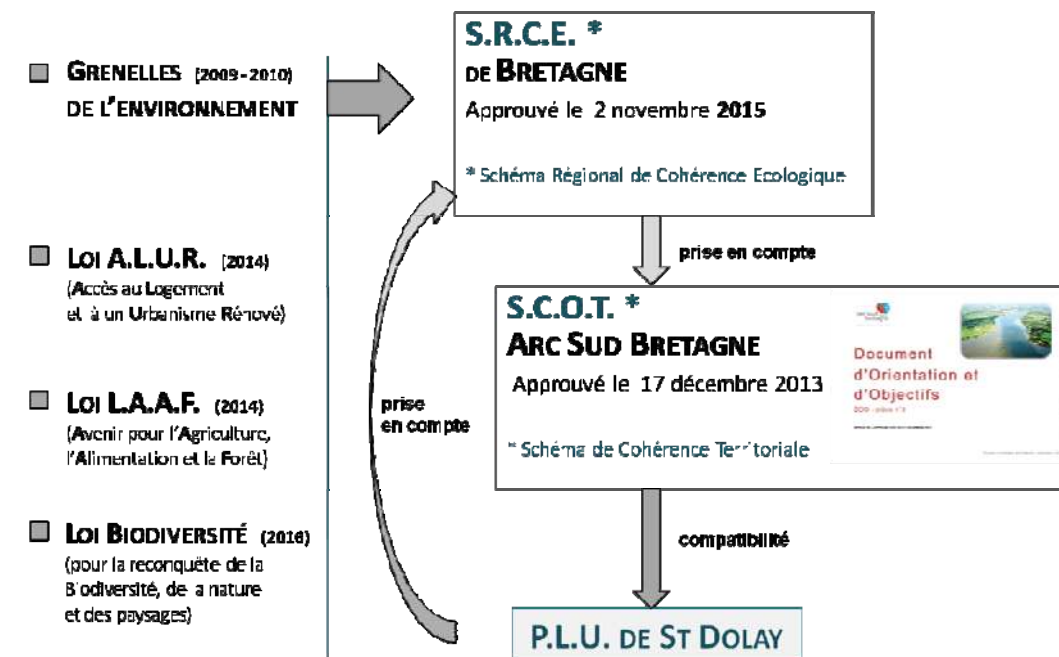
La mise en place de la TVB répond à **dispositif réglementaire** à échelles emboîtées et doit être traduite dans le Plan Local d'Urbanisme (cf. encart ci-contre).

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

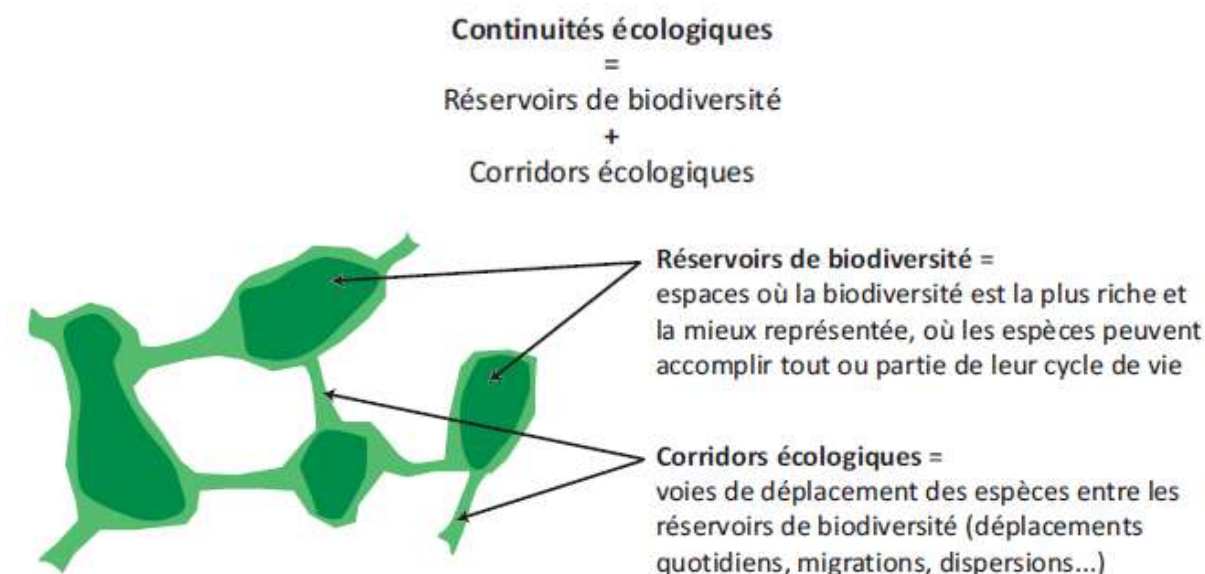
Les **continuités écologiques** constituant la Trame verte, bleue et bleue marine comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** représentent les espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.



La Trame Verte et Bleue est un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques.



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.6. Une trame verte et bleue liée à la présence des marais, des zones humides, des boisements et du bocage

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bretagne

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) de Bretagne a été approuvé le 2 novembre 2015. Il comporte une présentation des enjeux régionaux relatifs à la préservation ou la restauration des continuités écologiques ainsi qu'une cartographie du maillage écologique identifié.

Sur la commune de Saint-Dolay, le SRCE identifie les marais de Vilaine, les marais de Bézo et du Roho ainsi que les principaux boisements en réservoirs de biodiversité. Il identifie les principaux cours d'eau de la trame bleue régionale. Le SRCE identifie également un corridor écologique linéaire reliant la basse vallée de la Vilaine et ses marais à l'estuaire de la Vilaine.

3 obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau sont recensés sur la commune, ils correspondent à 3 moulins : le moulin du Roho, le moulin de Ste Anne et le moulin neuf.

La commune de Saint-Dolay se situe dans un secteur présentant un niveau de connexion des milieux naturels élevé.

Cette identification de la Trame Verte et Bleue régionale doit être précisée à l'échelle locale dans le PLU.

Titre 1

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

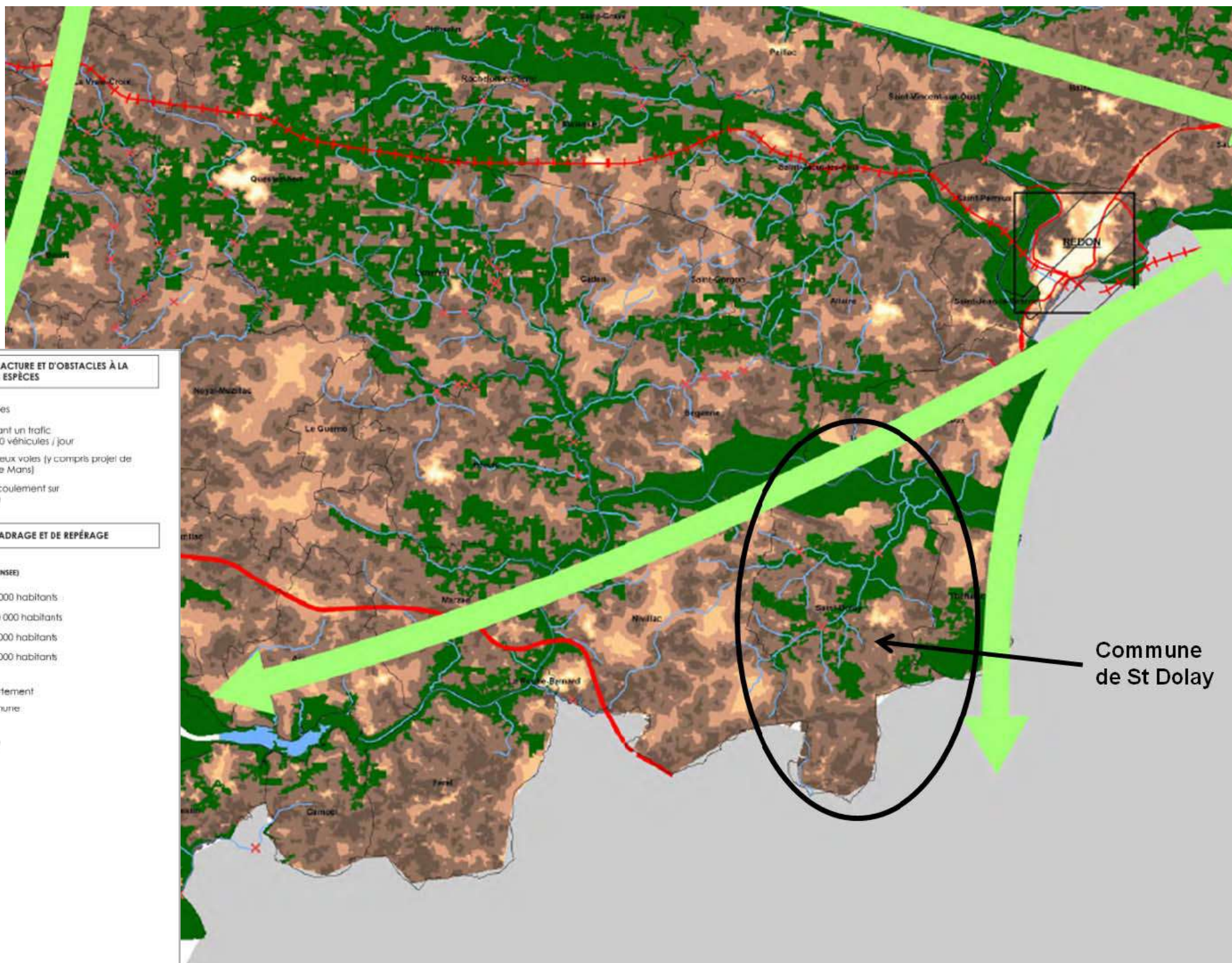
Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2.6. Une trame verte et bleue liée à la présence des marais, des zones humides, des boisements et du bocage (suite)

Extrait du SRCE



1. ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE

- Réservoirs régionaux de biodiversité**
Note : les réservoirs régionaux de biodiversité sont des territoires au sein desquels la biodiversité est la plus riche. Ce sont également des territoires présentant une grande perméabilité interne, au sein desquels les milieux naturels sont très connectés.
- Cours d'eau de la trame bleue régionale**
Note : les cours d'eau de la trame bleue régionale constituent à la fois des réservoirs régionaux de biodiversité et des corridors écologiques régionaux. Leur cartographie n'est qu'indicative et il convient de se référer à la notice explicative de la carte.
Ne sont pas représentés les cours d'eau des têtes de bassin versant régulièrement intégrés à la trame bleue régionale mais dont il n'existe pas de cartographie régionale.

Corridors écologiques régionaux

- Corridors - territoires**
Note : ces corridors sont des territoires au sein desquels le niveau de connexion entre milieux naturels est très élevé. Dans ce contexte de milieux naturels souvent très imbriqués, il n'est pas possible d'identifier des axes de connexion préférentiels. L'ensemble du territoire fonctionne comme un corridor régional.
- Corridors linéaires**
— associés à une forte connexion des milieux naturels
— associés à une faible connexion des milieux naturels
Note : ces corridors sont représentés sous forme de flèche qui visualise le principe des connexions d'intérêt régional. La localisation de ces connexions n'est donc pas à associer précisément à la position des flèches.

- Espaces contribuant au fonctionnement des continuités écologiques**
— Espaces au sein desquels les milieux naturels sont fortement connectés
— Espaces au sein desquels les milieux naturels sont faiblement connectés

2. ÉLÉMENTS DE FRACTURE ET D'OBSTACLES À LA CIRCULATION DES ESPÈCES

- Route à 2x2 voies
- Autre route ayant un trafic supérieur à 5000 véhicules / jour
- Voie ferrée à deux voies (y compris projet de LGV Rennes - Le Mans)
- Obstacle à l'écoulement sur les cours d'eau

3 ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET DE REPÉRAGE

- Unité urbaine (source : INSEE)**
— de plus de 200 000 habitants
— de 50 000 à 200 000 habitants
— de 20 000 à 50 000 habitants
— de 10 000 à 20 000 habitants
- Limite de département
- Limite de commune
- Sous-préfecture
- Préfecture

Titre 1

Chapitre 1

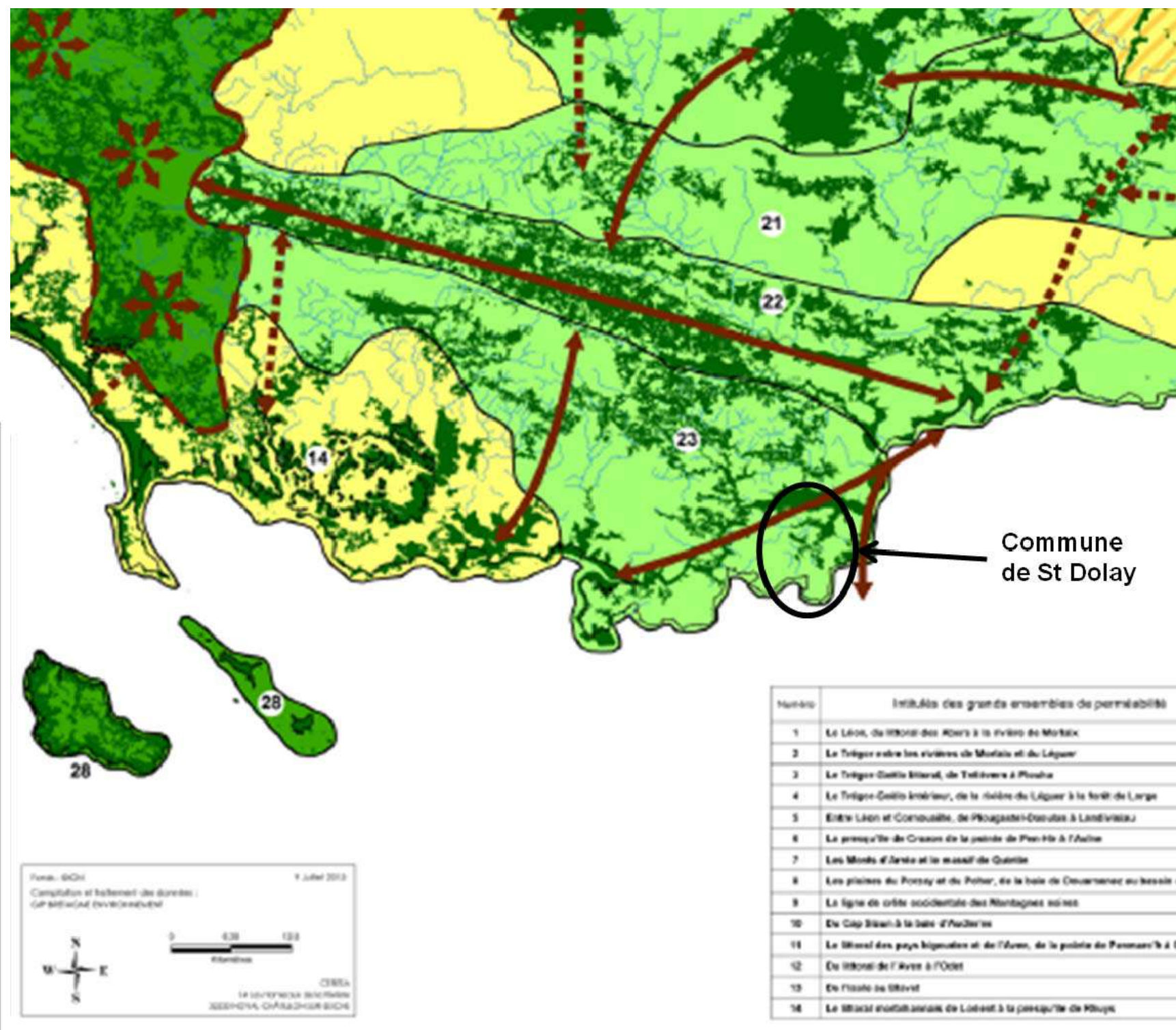
L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.6. Une trame verte et bleue liée à la présence des marais, des zones humides, des boisements et du bocage (suite)

Extrait du SRCE



Réservoirs régionaux de biodiversité :
 ⇨ Objectif assigné : Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels

Cours d'eau de la trame verte et bleue régionale
 ⇨ Objectif assigné : Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau

3 Grand ensemble de perméabilité présentant, en moyenne :

- Un niveau de connexion des milieux naturels très élevé**
 ⇨ Objectif assigné : Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
- Un niveau de connexion des milieux naturels élevé**
 ⇨ Objectif assigné : Conforter la fonctionnalité écologique des milieux naturels
- Un niveau de connexion des milieux naturels faible**
 ⇨ Objectif assigné : Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels
- Un niveau de connexion des milieux naturels très faible**
 ⇨ Objectif assigné : Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels dans un contexte de forte pression urbaine

Corridors écologiques régionaux :

- Corridor - territoire**
 ⇨ Objectif assigné : Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
- Corridor linéaire associé à une forte connexion des milieux naturels**
 ⇨ Objectif assigné : Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
- Corridor linéaire associé à une faible connexion des milieux naturels**
 ⇨ Objectif assigné : Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.6. Une trame verte et bleue liée à la présence des marais, des zones humides, des boisements et du bocage (suite)

Le SCoT Arc Sud Bretagne

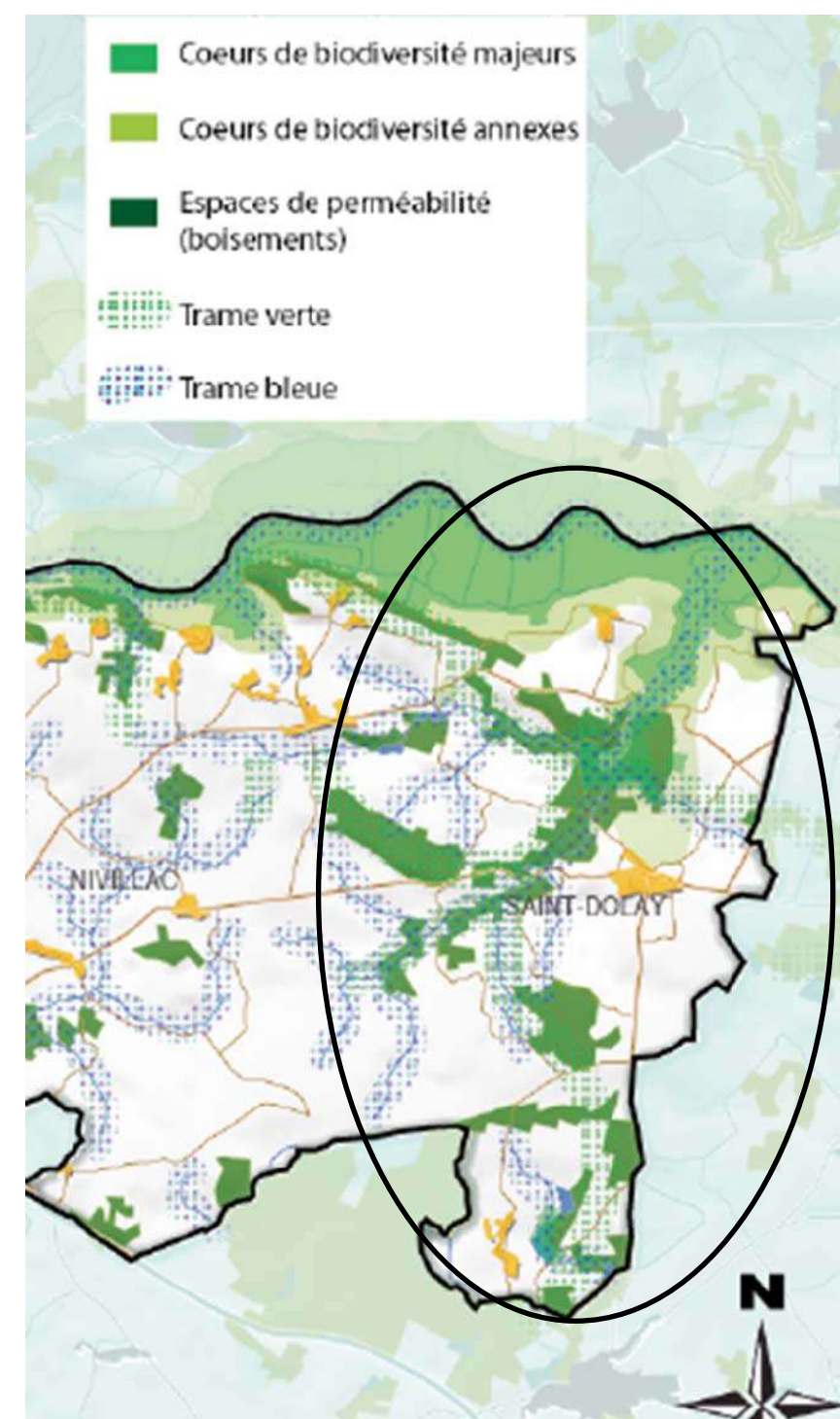
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Arc Sud Bretagne a été approuvé le 17 décembre 2013.

Il a identifié la Trame Verte et Bleue sur son territoire :

- des cœurs de biodiversité majeurs et annexes,
- des continuités écologiques liées à la trame verte et à la trame bleue,
- des espaces de perméabilité liés aux boisements.

Sur la commune de St Dolay, le SCoT identifie les marais de Vilaine et les marais de Bézo en cœurs de biodiversité majeurs. Les abords de ces marais sont identifiés en cœurs de biodiversité annexes et correspondent à peu près aux espaces inscrits en ZNIEFF de type 2 et font office de zone tampon vis-à-vis des marais. Les principaux boisements sont identifiés en espaces de perméabilité. Le SCoT identifie également plusieurs corridors liés à la Trame Verte reliant les principaux boisements ou liés à la Trame Bleue au niveau des principaux vallons (cf. extrait cartographique ci-contre).

Extrait du SCoT Arc Sud Bretagne



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.6. Une trame verte et bleue liée à la présence des marais, des zones humides, des boisements et du bocage (suite)

La TVB communale

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Saint-Dolay, une étude d'identification de la Trame Verte et Bleue à l'échelle communale a été réalisée en compatibilité avec le SCoT et en prenant en compte le SRCE.

Pour mener à bien cette étude, un groupe de travail spécifique (associant des élus, des exploitants agricoles, des associations de chasse et de pêche... et notamment les personnes ayant suivi l'inventaire des zones humides) a été constitué et s'est réuni à trois reprises :

- lors d'une **réunion de lancement le 30 mai 2017** : présentation et définition de la Trame Verte et Bleue, contexte réglementaire, méthodologie de l'étude, premiers éléments sur le contexte environnemental et naturel de la commune,
- lors d'une **réunion de travail** sur cartographie **le 14 décembre 2017**,
- lors d'une **réunion de restitution et de validation** de l'inventaire des haies, des bois et de la Trame Verte et Bleue **le 24 mai 2018**.

Des investigations de terrain ont été réalisées de juin 2017 à mai 2018 par le bureau d'études A+B afin d'établir un diagnostic des haies, des bois (éléments de la Trame Verte) et des continuités écologiques. L'identification de la TVB communale s'est également appuyée sur les inventaires des zones humides (cf. annexe du présent rapport) et des cours d'eau réalisés respectivement par le bureau d'études Biosferenn et l'IAC (éléments de la Trame Bleue - cf. chapitre précédent 1.2.3.).

Une concertation a été réalisée auprès des exploitants agricoles afin de préciser l'inventaire des haies et des bois.

Une réunion publique participative avec la population a également été organisée le 30 octobre 2018.

L'étude TVB a permis de mettre en évidence à l'échelle communale (cf. carte page suivante) :

- des réservoirs de biodiversité : les marais de Vilaine, du Bézo et du Roho et l'étang de Kernevy,
- des corridors humides et aquatiques liés à la trame bleue,
- des corridors boisés et bocagers liés à la trame verte.

Les principaux obstacles aux continuités écologiques ont aussi été identifiés et correspondent :

- au bourg de St Dolay,
- aux principales routes départementales,
- aux lignes électriques haute tension.

Afin d'assurer la préservation de la biodiversité, il convient donc non seulement de préserver les milieux naturels d'intérêt écologique (cf. carte sur la Trame Verte et Bleue), c'est-à-dire ceux qui constituent des habitats pour les différentes espèces, et les corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer entre leurs différents habitats et ainsi d'accomplir leur cycle de vie, mais aussi ceux de moindre importance qui abritent des espèces plus communes de biodiversité 'ordinaire'.

Les activités et espaces agricoles peuvent jouer un rôle majeur dans la gestion de ces milieux naturels mais les pratiques évoluent (arrachage de haies, diminution des surfaces en herbe, usage intensif de pesticides, ...). L'accroissement des surfaces urbanisées et des sols artificialisés constitue également une menace pour ces milieux.

Toutes ces évolutions font que les milieux sont de plus en plus fragmentés par les activités humaines. Cela a une incidence négative directe sur les possibilités d'échanges entre milieux, pour le déplacement et la dissémination des espèces, et sur la qualité et la stabilité d'ensemble du système.

Il apparaît donc nécessaire de préserver voire de restaurer des continuités écologiques pour assurer le maintien de la biodiversité.

Titre 1

Chapitre 1

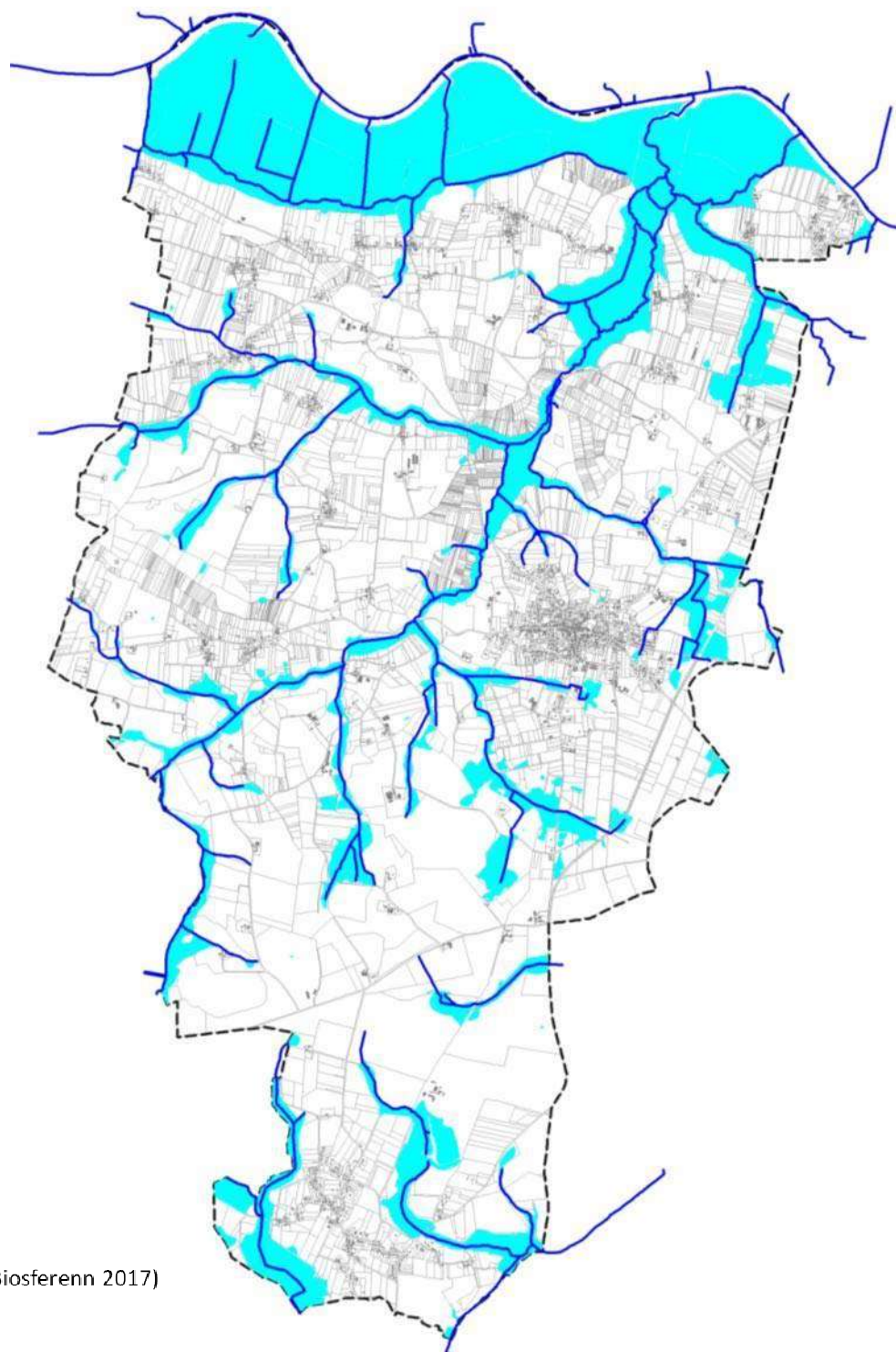
L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

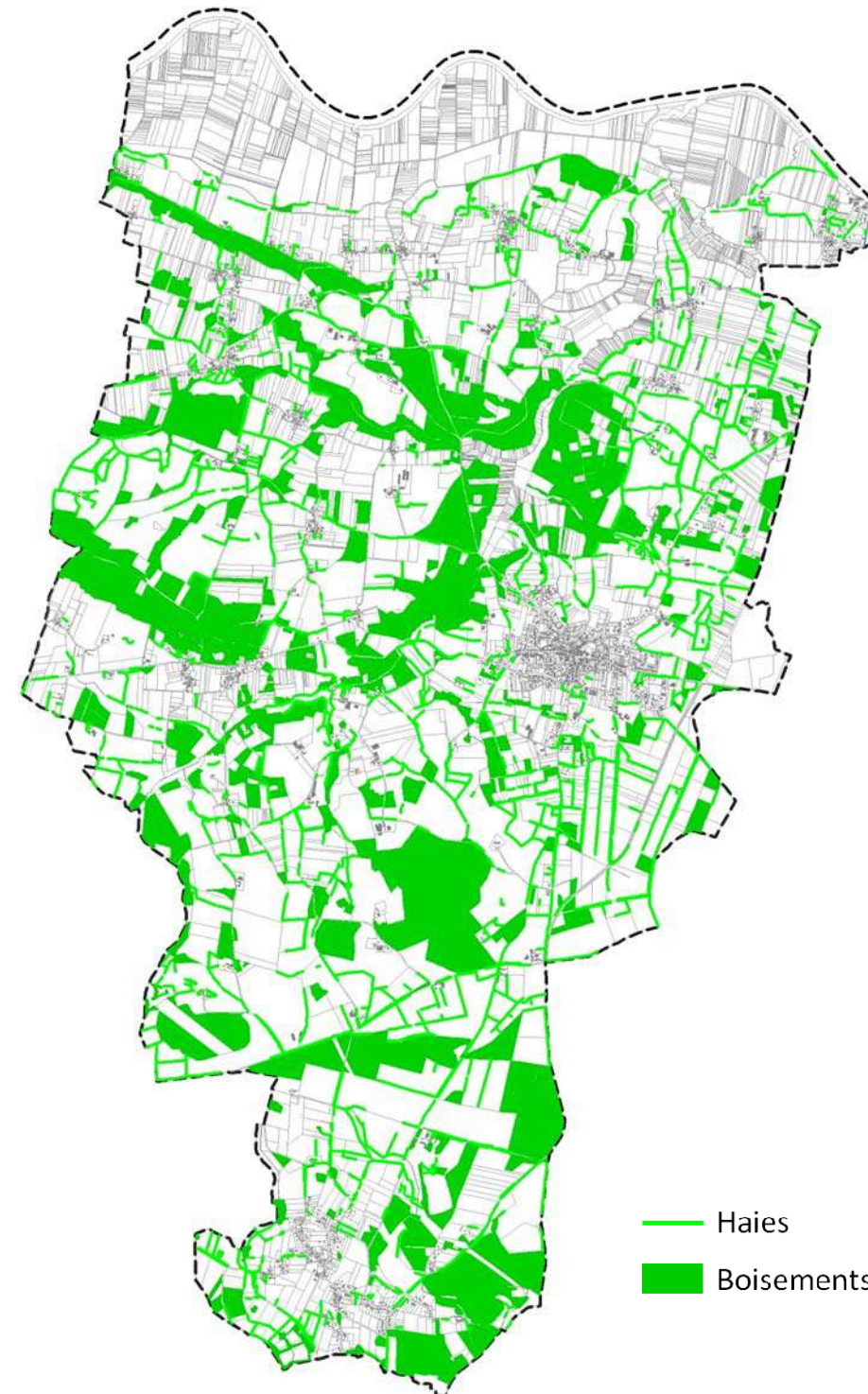
1.2.6. Une trame verte et bleue liée à la présence des marais, des zones humides, des boisements et du bocage (suite)

Cartographie des éléments de la Trame Bleue



- Cours d'eau (inventaire IAV)
- Zones humides (inventaire Biosferenn 2017)

Cartographie des éléments de la Trame Verte



- Haies
- Boisements

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

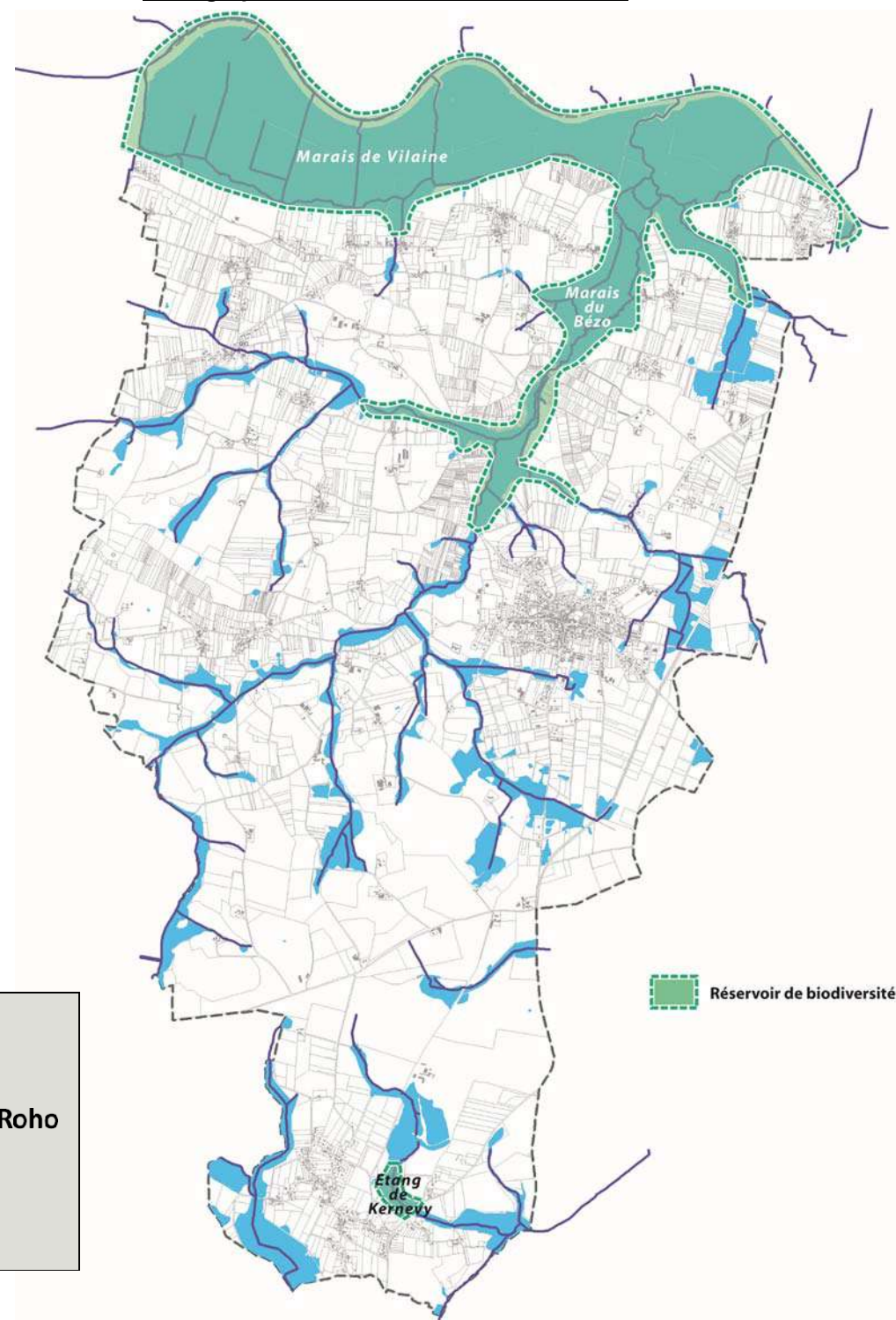
Identification des réservoirs de biodiversité :

- Marais de Vilaine, du Bézo et du Roho (site Natura 2000)
- Etang de Kernevy (Espace Naturel Sensible)

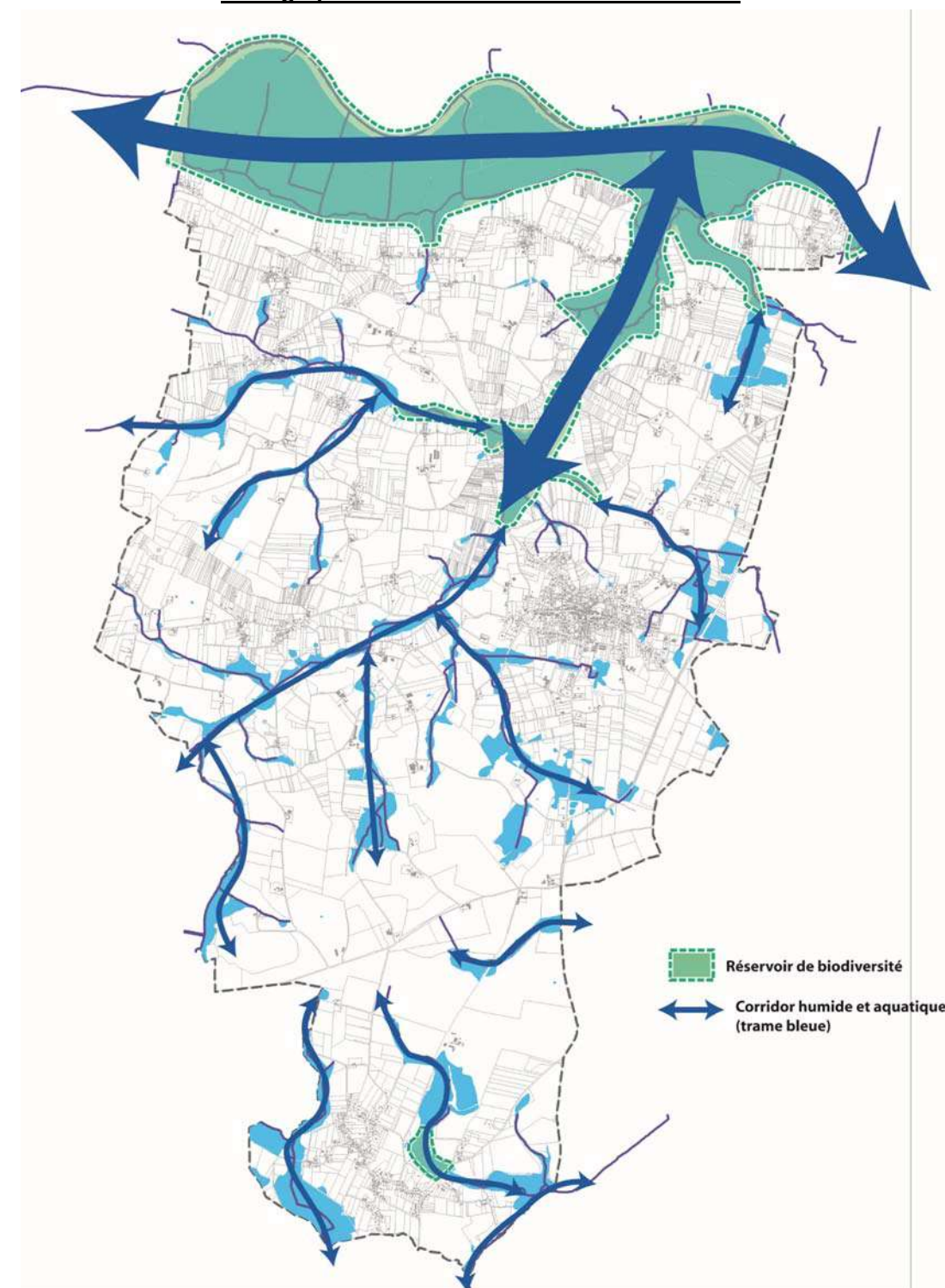
1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.6. Une trame verte et bleue liée à la présence des marais, des zones humides, des boisements et du bocage (suite)

Cartographie des réservoirs de biodiversité



Cartographie des corridors liés à la trame bleue



Titre 1

Chapitre 1

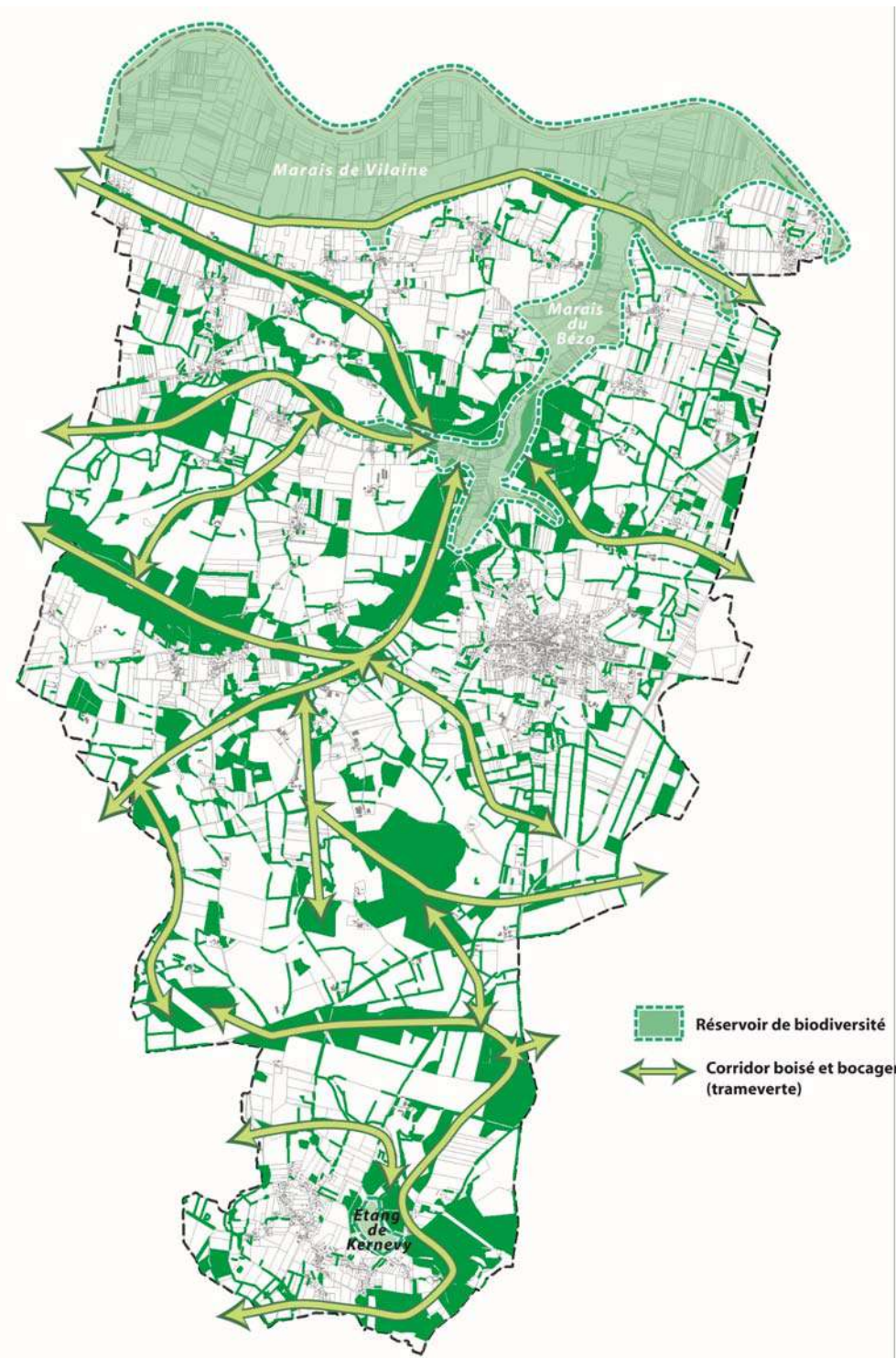
L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.2. L'empreinte physique des espaces naturels et agricoles qui forgent le caractère et l'identité de Saint-Dolay (suite)

1.2.6. Une trame verte et bleue liée à la présence des marais, des zones humides, des boisements et du bocage (suite)

Cartographie des corridors liés à la trame verte



Carte de synthèse des continuités écologiques

